

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 26 SEPTEMBRE 2023 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023 ...	2
II- Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"	2
III- Examen et vote du message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier : secteur de l'Hôtel des Vignes"	16
IV- Crédits supplémentaires 03-04/2023.....	19
V- Examen et vote : Résolution Grand Sion.....	19
VI- Examen et vote du postulat : favoriser des liens entre les générations en instaurant une journée intergénérationnelle	22
VII- Réponse au postulat : Maison de quartier	22
VIII- Réponse au postulat : Introduction d'un budget participatif sur la commune de Sion.....	25
IX- Présentation de la fonction "Président de Commission"	27
X- Informations de la Municipalité	28
XI- Divers	31

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. A nouveau, je vous souhaite la bienvenue dans ce plénum. Nous arrivons à la dernière ligne droite avant la fin de l'année. Il nous restera les deux plénums de décembre.

L'ordre du jour de ce plénum a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Je vais vous en faire la lecture.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023
2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables.
3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ Uvrier, secteur de l'hôtel des vignes.
4. Crédits supplémentaires 03-04/2023.
5. Résolution Grand Sion.
6. Examen et vote du postulat pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local.
7. Examen et vote du postulat "favoriser des liens entre les générations en instaurant une journée intergénérationnelle".
8. Réponse au postulat maison de quartier.
9. Présentation de la fonction Président de Commission.
10. Informations de la Municipalité.
11. Divers : questions écrites et questions orales.

Nous avons reçu une demande de modification de l'ordre du jour. Le groupe PLR souhaite retirer de l'ordre du jour le point 6. Il s'agit du postulat concernant les hautes écoles. Est-ce en ordre pour tout le monde si nous retirons ce point de l'ordre du jour ? Si personne ne se manifeste, ce sera en ordre. Donc nous retirons ce point et nous le traiterons ultérieurement. Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet, vous en avez été informés par mail.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023

Nous passons au point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023. Je vous demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal. Il semblerait que non. Je vais donc soumettre ce procès-verbal à votre approbation. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce procès-verbal touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention.

Je remercie Madame Bourban Carthoblaz et Monsieur Dubuis pour leur travail. Vous avez tous remarqué que les votes nominatifs ont été ajoutés à la fin du PV.

II- Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. Ce message reçu en date du 12 mai 2023 a été étudié par la

Commission de Gestion ainsi que par la Commission Environnement et Urbanisme. Je demande à Mesdames les rapporteuses de ces deux commissions de venir à la tribune avec vos cartes, s'il vous plaît.

Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel, rapporteure de la COGEST, vous avez la parole jusqu'à l'entrée en matière.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission a siégé à deux reprises pour traiter ce message. Elle a posé des questions écrites à Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville et à Madame Céline Zurbruggen, déléguée de l'énergie pour la Ville. Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents et a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. La commission remercie les services concernés par le message et particulièrement Monsieur le Président Philippe Varone, Madame la Conseillère communale, Marylène Volpi Fournier et Madame la déléguée à l'énergie Céline Zurbruggen pour la présentation du message. Lors de cette rencontre, les explications ont été claires et précises et n'ont pas fait l'objet de question complémentaire. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 10 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce message. Monsieur le Conseiller Vincent Boand, vous avez la parole.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a pris bonne note de la volonté de la Municipalité de renforcer, tant en termes de budget que de mesures subventionnées, les aides en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Un soutien qui se fait l'écho, 4 ans après l'acceptation par ce plénum d'une motion demandant précisément l'élargissement et le renforcement des mesures, motion qui n'avait alors pas abouti à une modification significative du présent règlement.

Dès lors, la mouture présentée par la Municipalité coïncide avec les demandes du Conseil général. Le groupe UDC accepte donc l'entrée en matière et acceptera probablement la modification du règlement. S'agissant des amendements, nous suivrons les recommandations de la Commission de Gestion. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière de ce message appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous passons à la suite du message. Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel, vous pouvez nous lire votre rapport jusqu'au vote de votre commission.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Je vous donne lecture de la conclusion de notre rapport. Conclusion et vote : la Commission de Gestion est favorable aux modifications de ce règlement. Ce dernier intègre uniquement des technologies non rentables permettant de réduire les émissions de CO². Les modifications devraient permettre d'augmenter les subventions conformément aux demandes du Conseil général lors du dernier budget. Par conséquent, il est aussi important de prévoir une promotion de ces mesures auprès de la population sédunoise.

La Commission de Gestion a accepté les modifications du règlement sous revue à l'unanimité des 15 membres présents. Je vous remercie.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Permettez-moi de vous faire part des conclusions de la Commission d'Environnement et d'Urbanisme. Le parc immobilier sur la commune de Sion a un énorme potentiel de rénovation et, pour permettre des économies d'énergie, l'ensemble de ces bâtiments va devoir être mis aux normes en termes de qualité et d'efficacité énergétique.

La Ville, en s'alignant sur le Canton, doit permettre cette transition. Les modifications proposées dans le présent règlement vont dans le bon sens. L'intention est positive. Les montants octroyés sont répartis en fonction de différentes mesures avec un plafonnement dans le but de pouvoir accepter plus de demandes. Les montants proposés pourront être modifiés et affinés par le Conseil municipal chaque 4 ans sans passer par l'aval du Conseil général, permettant ainsi plus de flexibilité et d'actualisation. Enfin, dans le cadre du budget annuel octroyé pour l'application de ce règlement, l'ensemble des mesures peut en bénéficier (pot commun) tout en conservant les plafonds indiqués dans l'annexe. La CEU émet toutefois quelques craintes quant à l'efficacité de certaines de ces mesures. Ainsi, il semble avéré qu'il manque des experts CECB ainsi que des personnes habilitées pour effectuer les PEIC. La main-d'œuvre qualifiée dans les travaux d'isolation thermique et de pose de PAC constitue également un problème conséquent. D'autre part, les exemples montrent que les investissements demandés pour les travaux de rénovation sont importants. La CEU pense donc qu'il n'y aura malheureusement pas une grande augmentation des demandes de subventions.

Les montants proposés sont encore relativement faibles par rapport aux coûts totaux des travaux et ce malgré les subventions cantonales. Elles ont cependant le mérite d'exister. La CEU examinera avec attention le budget alloué aux mesures de soutien pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables et proposera un crédit supplémentaire aux besoins. La CEU souhaite qu'un bilan, par mesure, avec répartition immeuble-villa, soit présenté en amont du budget. En conclusion, la question se pose de savoir comment vraiment inciter les propriétaires à investir pour économiser.

Vote final : le message a été accepté à l'unanimité des 11 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale avant le vote des amendements et des articles modifiés. Madame la Conseillère Bérénice Georges, vous avez la parole.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le règlement que nous traitons ce soir vise deux buts : l'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Entrée en vigueur en 2018, il nous est soumis en raison de l'augmentation du budget communal qui lui est dédié. Plus que le règlement en lui-même, c'est l'annexe qui a suscité l'intérêt de notre groupe et des autres groupes vraisemblablement, car oui, c'est elle qui dicte tout. Cet objet, nous l'avons étudié en nous posant deux questions : est-ce que l'on peut encourager davantage l'utilisation rationnelle de l'énergie ? Est-ce que l'on peut davantage promouvoir les énergies renouvelables ? Évidemment, c'est par un oui que nous avons pu y répondre. Il est en effet, aujourd'hui urgent d'agir dans ce domaine dans un monde que nous voulons décarboné et l'aide financière apportée aux habitantes et habitants de notre commune contribuera à l'atteinte de cet objectif. Considérant cela, le groupe PS soutiendra la modification du règlement qui représente une amélioration, mais soutiendra surtout les amendements qui, à son sens, permettent à ce règlement de toucher le plus grand nombre de personnes.

Voyons grand, il en va de notre avenir et nous espérons que le Conseil communal viendra prochainement avec d'autres modifications ambitieuses de règlement qui nous permettront d'atteindre zéro émission nette.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas d'autres demandes de parole, nous allons donc passer aux amendements. Nous avons reçu 11 amendements et le bureau vous propose de procéder de la même manière que pour les règlements précédents. Donc, le vice-Président nous présente le ou les articles à discuter. Les rapporteuses nous exposent leur analyse des amendements. J'ouvre la discussion générale sur chacun d'entre eux. Vous prenez la parole si vous le souhaitez. Et enfin on vote. Puis à la fin, nous ferons un vote global du règlement ainsi amendé.

Nous commençons donc par l'amendement numéro 1 proposé par le groupe des Verts concernant l'article 4, Monsieur le vice-Président, vous avez la parole.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. L'amendement propose de remplacer "la commune peut soutenir" par "la commune soutient".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Madame Sierro Fardel, vous pouvez nous lire votre rapport sur cet amendement

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST est favorable à cet amendement. Elle s'est prononcée par 13 oui, 0 non, 0 abstention. La COGEST accepte volontiers cette précision qui concrétise le but de ce règlement.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée par 8 oui, 0 non et 1 abstention. La remarque est la suivante : en édictant ce règlement, la commune accepte de facto de soutenir les mesures décrites dans le règlement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Je n'ai pas de demande de parole, nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent cet amendement touche verte ; celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 53 oui, 0 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement no 2, article 9 par le groupe des Verts : ajout alinéa 1bis. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous le présenter.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'ajouter : "la commune consacre au financement de ces mesures un montant annuel de 700'000 francs auquel s'additionne un pourcentage des dividendes de 5 à 10%, perçu annuellement par la commune sur ses participations énergétiques (Oiken, Sogaval, ...)".

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST n'est pas favorable à cet amendement. Elle a voté avec 3 oui, 8 non et 2 abstentions.

Le vote s'est justifié par le fait qu'avec cet amendement, cette rubrique deviendrait liée avec un montant de 700'000 francs.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU rappelle que les 700'000 francs sont issus d'un budget exceptionnel. Il serait peut-être judicieux de créer un fonds dédié à ces mesures de soutien, mais il sera toujours possible d'amender le budget pour cette rubrique. Ainsi, elle vote par 1 oui, 7 non et 2 abstentions.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Mon intervention devrait satisfaire les deux commissions puisque le groupe des Verts retire cet amendement pour les raisons suivantes :

La première est un mail envoyé au bureau par Monsieur Varone en réponse à une question de la Présidente du Conseil général. Dans ce mail, il est précisé, "Selon ma lecture, l'article 9 al. 1bis ajouté par le groupe des Verts, deviendrait une charge liée". Accepter un tel amendement empêcherait donc à l'avenir les Conseillers généraux de se prononcer sur les sommes attribuées à un tel article par les autorités communales, ce que Les Verts désirent naturellement éviter.

La deuxième raison a pour origine des indications et des conseils erronés transmis aux groupes sur le nouveau plan comptable MCH2. Il nous a été certifié qu'une commune ne pouvait pas créer de fonds pour quelque cause que ce soit. Or, dans un premier temps, l'amendement proposé par Les Verts à

l'article 9 portait justement sur la création d'un fonds en relation avec l'énergie. Cette alternative demeure d'actualité puisque, dans la deuxième partie de son mail, Monsieur Varone précise que "Pour votre information, le Conseil municipal va vous soumettre prochainement un règlement pour la création d'un fonds à destination de la transition énergétique afin de pouvoir utiliser notamment le dividende d'Oiken dévolu pour le cofinancement d'investissements communaux". Le groupe des Verts constate avec satisfaction que cette information répond partiellement à la motion qu'il a déposée dernièrement. De plus, elle rejoint une des propositions contenues dans notre amendement, à savoir utiliser les dividendes d'Oiken pour accélérer la transition énergétique. S'il renonce à cet amendement, Les Verts ne retireront pas pour autant leur motion. Elle pourra éventuellement permettre au Conseil général d'intervenir sur la mise en place du fonds en question si nos autorités tardent à l'activer. Merci pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, je confirme très volontiers mes écrits de manière orale. Vous savez qu'Oiken mettait de côté 1 % des dividendes pour justement aider à la transition énergétique afin d'avoir un effet de fond multiplicateur. Cela restait dans les comptes d'Oiken à disposition de chaque commune. Suite à des questions qui ont été posées par les communes, l'État du Valais nous a demandé de travailler avec une distribution de dividendes. Cela veut dire que l'on doit déclarer ce montant en dividende.

Ce que le Conseil municipal est en train de faire aujourd'hui est que cette partie de dividendes qui était dévolue à la transition énergétique puisse être utilisée ou affectée à cette transition énergétique. On peut le faire avec un fonds, avec un règlement qui sera soumis au Conseil général. La Ville de Sierre vient de le faire et l'a soumis au Conseil d'État. Je crois que cela a été homologué il y a quelques jours. Je confirme que l'on va passer par cet outil du fonds pour pouvoir notamment utiliser ce montant qui est mis à disposition dans le cadre d'Oiken pour la transition énergétique.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons à l'amendement numéro 3 : article 9, alinéa 4 du groupe des Verts. Monsieur le vice-Président, vous avez la parole pour nous présenter l'amendement ainsi que la proposition de la Municipalité.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Le groupe des Verts propose de supprimer l'alinéa 4 de l'article 9.

La Municipalité propose d'ajouter dans l'alinéa 4 de l'article 9 "L'aide totale ne dépasse pas la quote-part définie pour chaque mesure. Les montants sont précisés dans l'annexe".

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST n'est pas favorable à cet amendement. Elle s'est prononcée comme suit : 5 oui, 8 non et 0 abstention. Pour la COGEST, il faut maintenir une quote-part car le subventionnement des autres instances n'est pas reconnu.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission est partagée selon le résultat suivant : 3 oui, 4 non, 3 abstentions. Elle note qu'il y a peu de risques à supprimer cette notion de quote-part qui semble un peu ambiguë. On parle de la quote-part du montant d'investissement total ou de la quote-part du montant de l'aide ?

Dans ses remarques, la déléguée à l'énergie propose de compléter l'article par, je cite : "Dans les cas où une aide financière est accordée par une ou plusieurs instances, l'aide communale est réduite de manière à ce que l'aide totale ne dépasse pas 50% de l'investissement".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur le Conseiller Christophe Pitteloud, vous avez la parole.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. La commune de Sion n'a pas d'influence sur les aides financières des autres instances. L'abandon des quotas permettrait, en théorie, à une mesure de bénéficier d'un très haut ou trop haut-degré de subventionnement.

Notre groupe n'est par conséquent, pas favorable à cet amendement. Par analogie, nous ne pourrions pas soutenir les amendements 5 et 10 qui intègrent l'abandon de ces quotas.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. De notre côté, nous avons proposé justement de supprimer cet alinéa 4 parce qu'il nous semble vraiment peu clair. Comme l'a dit ma collègue dans le rapport de la CEU, on ne sait pas très bien ce que cela signifie. Nous avons donc proposé de le supprimer parce que, d'une part, dans chaque mesure, on a un pourcentage de la subvention cantonale ou fédérale qui figure, sauf pour la mesure 2 concernant le solaire thermique, qui est une mesure très peu utilisée. D'autre part, toutes les mesures ont un montant de subvention maximum, ce qui nous semble suffisant.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Pour ce vote, nous allons opposer l'amendement du groupe des Verts à la proposition de la Municipalité. Donc amendement touche verte, proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 20 oui, 34 non et 0 abstention.

Nous allons donc maintenant voter la proposition de la Municipalité contre le règlement actuel. Donc, la proposition de la Municipalité touche verte, le règlement actuel touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 41 oui, 2 non et 10 abstentions. Je vous remercie.

Nous passons à l'article 9, alinéa 5. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter la proposition de la Municipalité.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé de supprimer le montant du plafond de l'aide financière communale car il sera précisé dans l'annexe.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette proposition. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de cette proposition appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous passons à l'article 10. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter la proposition de la Municipalité.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé de supprimer les durées de l'attribution de l'aide financière car elles seront précisées dans l'annexe.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette proposition. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la proposition de la Municipalité appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité pour l'article 10 est acceptée par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous passons maintenant à l'article 15, amendement numéro 4 par le groupe des Verts. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous le présenter.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé de modifier la durée de validité du règlement : de passer de 4 ans à 2 ans.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST n'est pas favorable à cet amendement, elle s'est prononcée par 3 oui, 10 non, 0 abstention.

Elle souligne que l'annexe peut être modifiée en tout temps par le Conseil municipal. L'exercice de révision du règlement chaque 2 ans paraît démesurée.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a traité les deux modifications en même temps en précisant qu'afin d'être réactif, le Conseil municipal devrait pouvoir adapter tous les éléments de l'annexe en tout temps. La CEU n'est pas favorable par 4 oui, 6 non et 0 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cet amendement touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cet amendement est refusé par 13 oui, 38 non et 1 abstention.

Nous passons maintenant aux mesures. Mesure 1, condition d'octroi no 4. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter la proposition de la Municipalité.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'ajouter la condition d'octroi no 4 "Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette proposition. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cette proposition appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cette proposition est acceptée par 52 oui, 0 non et 1 abstention.

Nous passons maintenant à l'amendement numéro 5 concernant la mesure 1, aide financière, du groupe des Verts, qui sera opposé à la proposition de la Municipalité. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous les présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. La Municipalité propose de diminuer le montant d'aide à 21 CHF/m² avec une subvention maximum plafonnée à 30% du montant d'investissement total. La subvention maximale est de CHF 10'000.- pour l'habitat individuel et de CHF 20'000.- pour les immeubles d'habitation.

L'amendement du groupe des Verts propose de ne pas diminuer le montant de l'aide, de supprimer le pourcentage maximum d'aide et d'augmenter la subvention maximale pour les immeubles à 30'000 francs.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion n'est pas favorable à cet amendement. Elle a voté comme suit : 5 oui, 8 non et 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. L'objectif de l'amendement était d'augmenter les soutiens aux immeubles et d'assurer que l'ensemble du montant soit dépensé. Avec cette nouvelle mesure, c'est-à-dire 35 francs par m², le budget passerait donc à 300'000 francs. Le risque est que la Municipalité n'accorde pas de crédits supplémentaires. La CEU se demande pourquoi changer les mesures qui n'ont pas encore été appliquées. Le vote de la CEU est donc le suivant : 4 oui, 5 non et 1 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Madame la Conseillère Annie Thiessoz Reynard.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Le but des amendements des Verts était vraiment de faire en sorte que ces 700'000 francs soient dépensés à la fin d'année. En effet, on a remarqué les années précédentes que les montants alloués à ces mesures n'étaient pas entièrement dépensés. Donc on a essayé un petit peu de booster ces mesures pour que l'on utilise cet argent, d'où le fait de remettre à 35 francs le m², d'où le fait surtout aussi de soutenir les PPE parce que les dernières années, la moitié des subventions ont été attribuées aux villas et l'autre moitié aux PPE à peu près. Donc nous aimerions qu'il y ait plus de PPE, ce qui nous semble vraiment très important. Voilà pourquoi nous avons mis cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote. L'amendement du groupe des Verts touche verte, proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 22 oui, 31 non et 1 abstention.

Nous allons maintenant voter la proposition de la Municipalité contre le règlement actuel. Donc, les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de la proposition de la Municipalité touche verte, règlement actuel touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 44 oui, 5 non et 4 abstentions.

Nous passons à la mesure 2, condition d'octroi no 2, proposition de la Municipalité : Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter ce point.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'enlever "avant le 31 décembre 2015".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette proposition. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cette proposition touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Cette proposition est acceptée par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Mesure 2 : condition d'octroi no 3. Monsieur le vice-Président, vous pouvez nous la présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'enlever "concerne les bâtiments dont le certificat CECB est \geq E pour l'enveloppe ou que le permis de construire a été délivré avant le 01.01.1990".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas de demandes de parole. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de cette proposition touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Mesure 2, condition d'octroi no 4, amendement numéro 6 du groupe des Verts. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous le présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. L'amendement propose de supprimer la condition d'octroi no 4 "Les projets pour lesquels le calcul de l'aide financière est inférieur à 1'250 CHF ne donnent pas droit à une contribution".

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion est favorable à cet amendement, avec 13 oui. Pour elle, il s'agit d'enlever des freins à l'utilisation des subventions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU est également favorable à cette modification avec 8 oui et 2 non.

L'idée derrière l'article 5 est que la commune ne subventionne pas des mesures qui ne sont en fait pas prises en compte par le Canton. Or, tous les travaux, même modestes, doivent pouvoir être soutenus.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est accepté par 41 oui, 12 non et 0 abstention.

Nous passons à la mesure numéro 3 condition d'octroi no 4. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous la présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'ajouter "Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette proposition. Je n'ai pas de demande de parole, nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de cette proposition touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Mesures 3 condition d'octroi no 5. Monsieur le vice-Président, c'est à vous.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'ajouter "Dans le cas où une aide financière est accordée par une ou plusieurs autres instances, l'aide communale est réduite de manière que l'aide totale ne dépasse pas 50% de l'investissement".

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de cette proposition touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 50 oui, 1 non et 3 abstentions.

Measure 3, aide financière, amendement numéro 7 du groupe des Verts contre la proposition de la Municipalité. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous les présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. La Municipalité propose une aide financière pour l'habitat individuel et les immeubles d'habitation de 25% de l'audit CECB+ d'un montant maximal de CHF 2000.-

L'amendement du groupe des Verts propose une aide financière de 50% de l'audit CECB+ et demande de différencier l'habitat individuel des immeubles d'habitation concernant le montant maximal : CHF 2000.- pour l'habitat individuel, CHF 3500.- pour les immeubles d'habitation.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion est favorable à cet amendement. Elle s'est prononcée par 11 oui, 2 non, 0 abstention.

Elle estime que ces audits sont la porte d'entrée pour prendre des mesures et qu'il s'agit de les encourager.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est également montrée favorable à cet amendement par 6 oui, 3 non et 1 abstention. Le Canton n'octroie pas de subventions pour le CECB+. Les demandes ont tendance à augmenter. Si la nouvelle subvention est appliquée (25% de l'audit pour un maximum de 2000 francs), selon les demandes de 2022, le budget total deviendrait 31'875 francs. En appliquant la proposition des Verts, le montant passerait à plus de 60'000 francs. Or, le CECB+ est important pour déterminer les travaux nécessaires pour l'amélioration énergétique du bâtiment.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. L'amendement du groupe des Verts touche verte ; proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est accepté par 43 oui, 9 non et 1 abstention.

Nous allons donc maintenant confronter l'amendement du groupe des Verts au règlement actuel. Donc les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de l'amendement du groupe des Verts touche verte, règlement actuel touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est donc accepté par 49 oui, 3 non et 2 abstentions.

Nous passons à la mesure. 4. Conditions d'octroi et aide financière. Nous allons voter la mesure 4 dans son entier. Monsieur le vice-Président, vous pouvez nous la présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Les conditions d'octroi sont les suivantes :

1. La demande d'aide financière doit être soumise avant le début des travaux ;
2. Les conditions d'octroi sont similaires à celles du Programme Bâtiment du Canton du Valais : M10 : Amélioration de classe d'efficacité CECB ;
3. L'aide financière communale est versée sur preuve du paiement de la subvention cantonale du Programme bâtiment ;
4. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 36 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.
5. Une combinaison avec la mesure 2 (capteurs solaires thermiques) n'est pas possible.

Pour l'habitat individuel, une aide financière de 50% de la subvention cantonale est octroyée pour un montant maximal de CHF 10'000.-. Pour les immeubles d'habitation, une aide financière de 50% de la subvention cantonale est octroyée pour un montant maximal de CHF 20'000.-

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai pas de demande de parole, nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de la mesure 4 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La mesure 4 proposée par la Municipalité est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Nous passons à la mesure 5 que nous votons comme la dernière dans son intégralité. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous la présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Les conditions d'octroi sont les suivantes :

1. La demande de subvention est à soumettre avant le début de l'accompagnement.

2. L'aide financière communale est versée sur preuve du paiement de la subvention de SwissEnergie.
3. L'audit ou la mesure doit être réalisée dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.
4. Dans le cas où une aide financière est accordée par une ou plusieurs autres instances, l'aide communale est réduite de manière que l'aide totale ne dépasse pas 75% de l'investissement.

Ne permettent pas l'octroi de la subvention : Les travaux mis en œuvre dans le cadre d'une mise en conformité avec une loi, règlement ou norme applicable ;

Une aide financière pour les PEIK de 50% de la subvention OFEN (SwissEnergie) d'un montant maximal de CHF 5'000.- est octroyé.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette mesure. Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, vous avez la parole.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. J'aimerais signaler une faute d'orthographe à l'article 3 : le mot audit s'écrit sans e.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cette mesure, les Conseillères et Conseillers qui sont en sa faveur appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La mesure 5 proposée par la Municipalité est acceptée par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons à la mesure 6. Nous la votons dans son intégralité et ensuite nous voterons les amendements qui ont été déposés sur cette mesure. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter la mesure 6.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Les conditions d'octroi sont les suivantes :

1. La demande d'aide financière doit être faite avant le début des travaux ;
2. Les conditions d'octroi sont similaires à celles du Programme Bâtiment du Canton du Valais :
 - Mesure 03 et 04 : Chauffage à bois automatique
 - Mesure 05 et 06 : Pompes à chaleur
 - Mesure 07 : Raccordement au CAD.
3. L'aide financière communale est versée sur preuve du paiement de la subvention cantonale du Programme bâtiment ;
4. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.

Pour la production de chaleur, une aide financière de 20% de la subvention cantonale est octroyée. Elle ne doit pas dépasser le 40% du montant de l'investissement total pour un montant maximal de CHF 2'000.-

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette mesure avant les amendements, je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de cette mesure 6 avant les amendements touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La mesure 6 est acceptée par 52 oui, 1 non et 0 abstention.

Nous passons maintenant aux amendements concernant cette mesure. Tout d'abord, l'amendement de la COGEST. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous le présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. L'amendement de la COGEST demande d'ajouter dans la condition d'octroi no 2 le chauffage à bûches/ à pellets avec réservoir journalier.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous pour les remarques de la COGEST.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Sans surprise, la COGEST a accepté à l'unanimité l'amendement qu'elle propose. Pour la COGEST il est juste d'inclure toutes les mesures cantonales.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU constate que cette mesure concerne les bâtiments situés au-dessus de 800 mètres exclusivement. Elle accepte cet amendement à l'unanimité.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote. Les Conseillères et Conseillers qui sont en faveur de l'amendement de la COGEST touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de la COGEST est accepté par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Mesure 6, amendement de Madame la Conseillère Noémie Kuchler, Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous le présenter.

Dubuis Alexandre, Vice-Président du Conseil général, Les Verts. Il est proposé d'octroyer un bonus en cas de toute première installation de la distribution de chaleur. L'aide financière représenterait le 20% de la subvention cantonale, n'excédant pas le 40% du montant d'investissement total et d'un montant maximal de CHF 2'000.-

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion est favorable à cet amendement, elle s'est prononcée à l'unanimité de manière favorable. Il s'agit d'une mesure cantonale qui accorde un bonus supplémentaire ainsi la distribution est aussi subventionnée

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Cette mesure permettrait de subventionner les travaux lors du remplacement d'un chauffage électrique. La CEU est donc favorable à l'unanimité à cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Monsieur le Conseiller Stéphane Haefliger.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. L'amendement numéro 9 amène un bonus bienvenu et une incitation nécessaire à l'installation distribution de chaleur à énergie non-fossile, soit une participation indéniable à la transition énergétique. Cet amendement est à nos yeux pragmatique et utile pour soutenir les citoyennes et citoyens de notre commune sur leur décision d'investissement de leur première installation. Nous pouvons également relever que cette mesure du programme bâtiment cantonal est existante. Sa complémentarité au niveau communal nous semble donc opportun. Le groupe du Centre soutient donc cet amendement.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Juste une petite précision concernant le tableau d'aide financière : c'est la production de chaleur + la distribution de chaleur qui ne doivent pas excéder le 40% du montant d'investissement total et non pas chacune séparément.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui votent en faveur de cet amendement touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est accepté par 54 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons aux derniers amendements concernant la mesure 6 : amendement du groupe des Verts contre l'amendement du groupe du Centre. Monsieur le vice-Président, je vous laisse nous présenter ces amendements.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. L'amendement du groupe des Verts propose de :

- supprimer le pourcentage maximum par rapport à l'investissement total
- augmenter le pourcentage maximal à 50% de la subvention cantonale
- augmenter la subvention maximale à 5'000 francs.

L'amendement du Centre propose de :

- différencier le raccordement au CAD des autres investissements,
- augmenter le pourcentage maximal à 50% de la subvention cantonale, sauf pour le raccordement au CAD
- augmenter le montant de l'aide à 5'000 francs sauf pour le raccordement au CAD

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement numéro 10 des Verts, la COGEST n'est pas favorable à cet amendement. Elle a voté par 4 oui, 8 non et 1 abstention.

Concernant l'amendement numéro 11 du Centre, la Commission de Gestion a voté comme suit : 7 oui, 4 non et 2 abstentions. Elle est donc favorable à ce deuxième amendement.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour la CEU, ces amendements visent à encourager généralement le remplacement des chauffages. Pour l'amendement numéro 10, elle a voté comme suit : 4 oui, 6 non et 0 abstention.

Concernant l'amendement le numéro 11, la CEU pense que la séparation des systèmes de chauffage est importante, elle vote comme suit : 8 oui, 2 non et 0 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ces amendements. Monsieur le Conseiller Christophe Pitteloud, vous avez la parole.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. Nous estimons que l'encouragement concernant la production de chauffage avec du bois ou une pompe à chaleur doit, en rapport à leur coût de mise en œuvre, être plus important. L'investissement pour le raccordement au CAD est bien moins élevé. Il est par conséquent pleinement justifié de différencier ces mesures.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demandes de parole. Nous allons donc passer au vote. Les Conseillères et Conseillers en faveur de l'amendement des Verts appuient sur la touche verte, l'amendement du Centre touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 12 oui, 42 non et 0 abstention.

C'est donc l'amendement du Centre qui va être opposé à la proposition de la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui votent en faveur de l'amendement du Centre appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe du Centre est accepté par 40 oui, 14 non et 0 abstention.

Nous arrivons au terme des amendements de ce règlement. J'ouvre la discussion générale avant de passer au vote de ce message ainsi amendé. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard, vous avez la parole.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Les modifications apportées par nos autorités au règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables ne constituent qu'un petit pas dans la bonne direction, un pas largement insuffisant pour répondre à l'urgence climatique. Comment accepter que l'on ne s'engage pas plus pour le climat durant cette période où les finances sont saines et où le produit de la vente d'énergie connaît une croissance exponentielle.

En analysant ce règlement, le Conseil général avait un rôle important à jouer. Un véritable pouvoir de décision lui était conféré sur ce dossier. Malheureusement, il n'a pas saisi suffisamment cette occasion d'affirmer sa volonté. En refusant des amendements prônant un financement plus important de certaines mesures, il ne s'est pas donné l'autorisation d'apporter des modifications conséquentes en relation directe avec les problèmes climatiques rencontrés. En coulisse pourtant, des propositions intéressantes ont circulé, notamment celles qui consistaient à fixer le financement des différentes mesures, à hauteur du 50% des subventions accordées par l'Etat pour lesdites mesures. Pour des raisons inconnues, ce projet n'a pas fait long feu. Des Conseillers rattachés à des groupes de droite nous ont reproché de ne pas les avoir contactés afin de s'entendre sur le financement de certains amendements ou de certaines mesures proposées. Cela aurait-il changé quelque chose ? Peut-être. A la décharge de ce Conseil, il convient de reconnaître que nos autorités ont fixé des délais particulièrement restreints pour l'examen de ce dossier. Conséquence de cela, il s'est avéré impossible pour les commissions concernées d'effectuer un travail de fond sur le règlement concerné.

L'une d'entre elles n'a même pas eu l'occasion de rencontrer une autorité ou un chef de service afin de mieux cerner les enjeux liés aux modifications proposées par la commune. Reste maintenant à espérer que le fonds énergie envisagé par le Conseil communal soit mis en place le plus rapidement possible, que son volume tienne compte de l'urgence qu'il y a à se protéger du réchauffement climatique, que la communication auprès de la population autour des mesures actuelles et futures soit réellement intensifiée. Jusqu'à ce jour, la diffusion de cette information n'a de loin pas touché une majorité de Sédunois.

Demeure finalement pour ce Conseil la possibilité d'agir à travers des motions, certes, mais le passé a démontré que le traitement de tels outils s'avère chronophage. Deux ans après son dépôt, le traitement de celle en relation avec les salaires de nos autorités communales n'est pas encore tout à fait finalisé. Face à l'urgence il est important d'obtenir des résultats dans un laps de temps plus court. Vous l'aurez compris, les modifications apportées ce soir à ce règlement n'ont de loin pas convaincu le groupe des Verts. Elle ne montre en tout cas pas une volonté affirmée de nos autorités de combattre au plus vite le dérèglement climatique et les problèmes énergétiques à nouveau constatés durant l'année en cours. Merci pour votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. Selon les réponses reçues lors de l'étude de cet objet par les commissions, les aides financières devraient être en accord avec le budget 2023 amendé et accepté par ce plénum. Notre groupe acceptera donc l'adaptation de ce nouveau règlement et de ses annexes avec les articles fraîchement amendés. Une information aux propriétaires et aux professionnels de l'immobilier devra accompagner rapidement et efficacement son entrée en vigueur.

Les aides accordées devront être régulièrement analysées afin d'évaluer leur pertinence, en particulier en fonction de l'évolution des coûts des différentes énergies et des coûts de mise en œuvre des différentes mesures. Le groupe du Centre veillera au grain.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Avec cette nouvelle version du règlement tel qu'amendé, la transition énergétique est véritablement et raisonnablement encouragée.

Le groupe PLR estime à présent que les freins ne sont plus d'ordre purement financiers. Les modifications apportées à ce règlement ce soir et particulièrement au niveau des mesures annexées, permettent en effet de promouvoir et de réaliser des économies d'énergie et d'utiliser de manière rationnelle l'énergie.

Les freins se concentrent plutôt au niveau de la pénurie de main-d'œuvre ou des retards d'approvisionnement de certains matériaux ou de certaines ressources. Notre groupe pense également que les plafonds seront rapidement atteints et qu'une partie des projets ne pourra malheureusement pas être soutenue. Comme au travers de sa résolution qui vous a été soumise et acceptée en automne dernier, le PLR restera quand même sensible aux différents montants alloués pour les économies d'énergie à l'avenir en fonction des mesures importantes à soutenir lors de l'examen des budgets et des résultats projetés dans le domaine de l'énergie. Le groupe PLR se réjouit de ce règlement tel que présenté ce soir et amendé et vous propose de l'accepter. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le message ainsi amendé s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables est accepté par 47 oui, 0 non et 7 abstentions.

Je vous remercie pour votre travail pour l'étude de ce message.

III- Examen et vote du message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier : secteur de l'Hôtel des Vignes"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones PAZ Uvrier, secteur de l'hôtel des vignes. Ce message reçu en date du 12 juin 2023 a été étudié par la Commission d'Environnement et d'Urbanisme.

Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, c'est à vous pour l'entrée en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission Environnement et Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant le secteur de l'hôtel des vignes à Uvrier. La CEU remercie Monsieur le vice-Président Christian Bitschnau et Monsieur le Chef de service Vincent Kempf pour la présentation et les réponses aux questions de la commission lors de la rencontre du 22 août 2023. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité et l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 11 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod, vous pouvez nous lire votre rapport jusqu'au vote de votre commission.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Un petit reflet historique me semble intéressant.

En 1986, suite à une étude de marché montrant le manque d'hôtels de qualité à proximité de Sion, Pierre et Christiane Menegale-Duc épaulés par Jean-Charles Duc, ancien propriétaire de Magro se lancent dans la construction de l'hôtel des vignes à Uvrier. L'établissement de standing ouvert sur un grand jardin ouvre ses portes en 1991. Vous retrouverez tous ces éléments dans Reflets du Valais, 13 étoiles d'octobre 1993. En décembre 2014, la Bourgeoisie rachète l'hôtel pour un montant d'environ 10 millions et confie l'exploitation à Daniel et Alexandra Leuenberger. La Bourgeoisie reste propriétaire du bien-fonds et de l'hôtel des vignes. Le couple rénove pour plus d'1 million de francs, le hall d'entrée et le salon ainsi que la plupart des 44 chambres de l'hôtel. C'est probablement lors du changement de propriétaire que l'on s'est aperçu de la non-conformité des zones sur lesquelles ont été construits l'hôtel et ses dépendances. En effet, le bâtiment est à cheval sur la zone village et hameaux et la zone d'habitat individuel de plaine, c'est-à-dire la zone villa.

Les parcelles sur lesquelles se situe le jardin jusqu'au court de tennis sont également en zone d'habitat individuel de plaine. En vertu du droit acquis, c'est lors de la modification du PAZ-RCCZ que peut se faire la rectification. La modification partielle du PAZ demandée par la Ville a donc pour but la mise en conformité de ce secteur par rapport à son utilisation actuelle. Proposition est faite d'inclure ce secteur de l'hôtel de vignes en zone d'intérêt public A, zone réservée aux bâtiments d'utilité publique tels que églises, écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, installations publiques, terrains et installations de sport, promenades et places, ainsi que les bâtiments privés présentant un intérêt important pour la collectivité, tels que centres culturels, hôteliers et sportifs, cliniques, instituts, etc. (article 69 du RCCZ en vigueur).

La zone d'intérêt public A correspond en effet à l'utilisation actuelle du secteur et permet, selon le message de la Ville, je cite, "d'accueillir des nouveaux équipements et infrastructures en lien avec l'exploitation hôtelière par exemple un espace de détente". Cette volonté correspond à la stratégie touristique voulue par la Ville. Il semblerait qu'il n'y ait pas de projets concrets concernant l'agrandissement de l'hôtel ou la construction d'un spa ou espace bien être, projet qui avait été évoqué en 2015. Toutefois, sans modification de zone, la situation est bloquée pour l'hôtel et attendre jusqu'à l'homologation du nouveau PAZ-RCCZ risque de prendre encore 5 à 6 ans. La Ville propose donc une modification urgente.

Conclusion de la commission : la CEU se pose la question de l'urgence justement de la modification partielle de zones. La commission comprend bien que la situation n'est pas conforme en termes d'aménagement du territoire mais, d'habitude, ces modifications partielles de zones interviennent lorsqu'il y a un projet de construction nécessitant une intervention urgente. Le coût de ces études étant important est-ce que la Ville ne devrait pas travailler sur toutes ces modifications partielles dans le cadre de la révision globale du PAZ-RCCZ ? Afin de justifier formellement l'urgence de cette modification, un projet de construction de la part du propriétaire, la Bourgeoisie, aurait été apprécié. Tel a été le cas par exemple pour le projet Cour de gare ou le cours Roger Bonvin avec le nouveau collège. Par ailleurs, quelques doutes ont été émis concernant la volonté de conserver la vocation hôtelière de ce secteur. En zone d'intérêt public A pourrait se construire un EMS, voire même un casino.

C'est à se demander si ce dossier aurait été traité de la même manière s'agissant d'un autre propriétaire que de la Bourgeoisie. Il est mentionné dans le message que la volonté de la Ville est de renforcer la fonction hôtelière de ce secteur. La CEU souhaite donc que cet objectif soit respecté et qu'il figure éventuellement dans le prochain RCCZ en tant que zone hôtelière. La commission sera donc attentive à l'évolution de ce secteur et aux projets qui y verront le jour.

Le vote final de la commission : La Commission d'Environnement et d'Urbanisme, accepte le message concernant la modification partielle du PAZ du secteur hôtel des vignes, à Uvrier par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur ce message. Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. La modification de zones proposée ici nous semble adéquate. Elle interroge cependant car si les zones actuelles ne sont pas en adéquation avec l'activité hôtelière, aucun établissement hôtelier à Sion ne se situe en zone d'intérêt général A ou B. On les trouve en zone centre, en zone collectif A et prochainement en zone mixte. Se pose donc la question du développement du secteur de l'hôtel des vignes qui devra donc proposer un intérêt public évident pour justifier la modification de zones proposée ici. L'intérêt touristique évoqué est un argument intéressant en faveur de la modification de zone, argument auquel nous souscrivons mais qui ne saurait justifier à lui seul d'un intérêt général évident. Nous acceptons donc la modification proposée. Merci.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. La modification partielle du PAZ pour l'hôtel de vignes à Uvrier n'est pas une urgence car la révision du RCCZ est proche. Pour rappel, la Bourgeoisie avait racheté l'hôtel en 2014 et avait fait une demande de changement d'affectation à l'époque mais la Ville n'avait rien fait.

Actuellement, l'exploitation de l'hôtel est toujours possible avec cette affectation. Même si l'empressement de ce changement permettrait une mise en conformité, elle n'est pas indispensable aujourd'hui. Il nous paraît plus opportun d'attendre la révision du RCCZ car la nouvelle zone pourra être une zone hôtelière qui nous semble plus adaptée que la zone d'intérêt général A. De plus, ce changement d'affectation sera à la charge de la Ville. Pour ces raisons, le groupe PS refusera ce message.

Luyet Janique, Conseillère générale, le Centre. Le groupe du Centre Sion n'a pas de remarque particulière à formuler quant à ce message. Il peut en effet, comprendre et suivre la volonté du Conseil municipal de modifier l'affectation des trois parcelles concernées en zone d'intérêt général A, ceci afin de les mettre en conformité avec leur réelle affectation légale, de tenir compte du potentiel nécessaire au développement futur d'équipements et d'infrastructures en lien avec l'exploitation hôtelière et dans un souci de cohérence de zone. Toutefois, il s'étonne quand même de concert avec la commission CEU, du fait qu'une telle modification soit demandée urgemment alors qu'aucun projet concret en relation avec ces parcelles n'existe pour le moment. Cela étant, le groupe du Centre Sion acceptera ce message.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR prend bonne note de la communication de la Ville sur la demande de changement de zone et la mise en intérêt général de la parcelle à l'ouest de l'hôtel des vignes à Uvrier. Nous sommes un peu surpris de cette demande de changement, non dans sa forme car elle permet, comme expliqué de pallier une affectation qui n'est pas en adéquation avec l'exploitation hôtelière actuelle, mais plutôt parce qu'il ne semble pas y avoir de projet d'aménagement déposé qui justifierait cette demande dans un cadre de développement clair. En effet, depuis sa construction, il y a 30 ans et depuis sa reprise par la Bourgeoisie, il n'y a pas eu de véritable besoin ou du moins de volonté de pallier ce problème d'affectation. D'où ce questionnement. Pourquoi à présent demander ce changement sans avoir une idée claire de développement établie ? Le changement partiel de l'affectation est somme toute utile, mais sans projet établi, nous restons un peu dubitatifs. En somme, nous espérons vivement que la totalité des terrains soit gardée pour l'exploitation hôtelière. C'est pour cela que le groupe PLR laisse à ses membres le libre choix de vote sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de ce message : les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le message de la Municipalité s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la modification partielle du plan d'affectation de zones PAZ Uvrier, secteur hôtel des vignes est accepté par 29 oui, 19 non et 6 abstentions. Je vous remercie pour votre travail.

IV- Crédits supplémentaires 03-04/2023

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point 4. Les crédits supplémentaires.03 et 04/2023, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous présenter votre rapport.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion n'a pas d'éléments supplémentaires concernant ces deux crédits qui sont les deux liés. Je vous remercie.

V- Examen et vote : Résolution Grand Sion

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 : Résolution du Grand Sion. Monsieur le Conseiller Patrick Siggen, je vous laisse le soin de développer votre résolution.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Nous avons droit ce soir au retour de la résolution dite du Grand Sion. Cette résolution a pour but, comme toute résolution, la prise de pouls du Conseil général sur un sujet d'actualité. Il est vrai que le sujet du jour est un peu moins d'actualité qu'il y a quelques mois. Cependant, il nous semble toujours opportun que notre Conseil donne son avis sur la question du Grand Sion afin soit de l'enterrer définitivement, soit de le remettre sur le devant de la scène.

Ne vous méprenez pas, il ne s'agit aucunement ce soir de valider ou non l'intention stratégique globale de notre Municipalité, mais uniquement la partie en lien avec une commune de 90'000 âmes s'étendant de Berne à l'Italie et d'Ardon à Saint-Léonard.

Par ailleurs, j'en profite pour revenir sur la motion d'ordre utilisée lors du plénum de juin pour repousser le vote de cette résolution à ce soir. Il s'avère après prise de renseignements, que cet outil a été utilisé incorrectement. En effet, comme l'a précisé notre collègue Monsieur Boand lors du dernier plénum, la motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations et des votes. Pas une demande d'annulation ou de report d'un objet inscrit à l'ordre du jour. D'autre part, l'article 8 alinéa 3 de notre RCG stipule : "l'ordre du jour peut être modifié jusqu'à l'ouverture de la séance plénière, le Conseil municipal entendu". Aucune latitude n'est donc donnée dans ce règlement pour une modification ultérieure de l'ordre du jour en cours de plénum. Merci pour votre écoute et votre prise de position. Belle soirée à tous.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution : Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a pris connaissance de la résolution du Centre. Je prends aussi connaissance du champ auquel Monsieur le Conseiller Siggen souhaite résoudre la question, donc il souhaite évacuer l'intention stratégique pour se concentrer uniquement sur le Grand Sion, en fait juste sur les fusions. Je trouve cela un tout petit peu dommage. C'est dommage parce que le groupe du Centre avait l'air d'avoir une position solide sur le développement du territoire de la commune. En fait non, c'est la question très circonstanciée des fusions. C'est dommage, parce que vous auriez pu enfin avoir une position concrète sur le développement territorial. Vous aviez déjà renoncé à cela lors de l'examen du plan directeur communal qui est un outil évolutif de développement territorial. Vous aviez soutenu qu'il n'était pas opportun que le Conseil général définisse ou valide les intentions stratégiques de la Municipalité. La position de votre groupe n'a donc pas évolué, j'en suis un petit peu déçu.

S'agissant du Grand Sion, la Commune a identifié les soucis représentés par les charges de centralité et par le poids d'investissements en infrastructures profitant à l'ensemble du Valais central. En ce sens, la volonté d'étendre le territoire et d'augmenter la population s'entend, d'autant que le Conseil général a souvent remonté dans les budgets et dans les comptes, la question des coûts d'infrastructures et des

charges de centralité. Et on a invité, à de multiples reprises, la Municipalité à résoudre ce problème. Or, notre groupe n'a pas de réponse directe quant à la vision stratégique en question.

Nous avons fait le choix s'agissant du territoire communal et en conformité avec le programme politique de notre parti, de mettre en avant la volonté démocratique et populaire des citoyens des communes concernées par une fusion. Nous avons pour ligne de conduite d'examiner la pertinence financière, la cohérence du territoire, les questions de personnel, d'infrastructures, d'investissements au cas par cas pour pouvoir offrir aux Sédunois un choix réfléchi sur les avantages et désavantages d'une fusion. Donc, on ne souhaite pas rejeter plusieurs mois avant d'avoir des éléments concrets. Et on souhaite avoir un regard objectif sur la fusion, donc d'avoir des éléments en main avant de communiquer sur la pertinence ou non d'une fusion. Le souci de maintenir les limites historiques communales sous réserve de la capacité des communes avoisinantes à assumer leurs charges nous apparaît primordial afin de maintenir la proximité entre les instances communales et les citoyens. Nous approchons de manière très circonspecte toute démarche de fusion mais sans hostilité. Nous avons d'ailleurs refusé des demandes de fusion auparavant. Notre approche diffère de la vision stratégique de la Ville puisque nous l'abordons au cas par cas pour autant qu'elle ne soit pas incompatible. La Ville ayant fait preuve de mesure lors de l'examen des demandes de fusion qu'elle a reçues et la procédure requise dans l'examen des fusions nous permettant à loisir de faire valoir nos positions précises et rendues quand requises.

Ainsi il ne nous apparaît pas nécessaire de désavouer l'intention stratégique de la Municipalité, simplement d'en accueillir les effets avec une grande prudence. Nous rejetons donc la résolution. Merci de votre attention.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En parcourant le texte de cette résolution du Centre, on se demande quel est ou sont les objectifs concrets visés :

- S'opposer à l'intention stratégique du Grand Sion et à la désignation de notre Ville comme capitale Suisse des Alpes.
- Abandonner l'idée d'élargir le tissu communal en se fondant sur la continuité du bâti.
- Refuser toute fusion avec une commune de montagne.

Doit-on déduire d'après la formulation que c'est l'ensemble de ces éléments qui sont visés. Les Verts peuvent rejoindre l'avis du groupe du Centre sur l'intention stratégique en lien avec l'appellation Sion capitale Suisse des Alpes. Envisager à long terme comme c'était le cas au début du projet, de fusionner avec l'ensemble des communes touristiques, y compris Evolène, ne semble plus vraiment judicieux ni raisonnable.

Suite au refus des citoyens sédunois d'accueillir la commune de Veysonnaz, nos autorités semblent cependant avoir effectué un pas de recul. Preuves en sont les propos du Président de la Municipalité lors du dernier plénum d'information. En effet, Monsieur Varone a précisé, si l'on a bien compris que l'appellation Sion capitale Suisse des Alpes serait réduite dorénavant à un simple élément de communication marketing mais plus à un positionnement stratégique. Il s'agira pour l'ensemble des groupes, des Conseillères et Conseillers opposés aux fusions avec les communes de montagne de demeurer attentif lors des années qui vont suivre.

Les Verts par contre, ne sont pas prêts à balayer d'un revers de main l'idée d'élargir le tissu communal en se fondant sur la continuité du bâti. Comment refuser une éventuelle demande ou proposition de fusion avec des communes de plaine comme Saint-Léonard, voire Conthey ? On ne se permettra pas d'inclure dans cette liste Savièse qui répond à la condition de la continuité du bâti. Pourtant, les habitants de cette commune profitent largement de nos infrastructures à la fois administratives, culturelles et sportives. Ne devrait-elle pas un jour pour le moins envisager une contribution financière à ce que notre cité met à disposition de ses citoyens ? Les collaborations intercommunales, en plus, d'un soutien aux transports publics avec cette commune devraient être envisageables.

Avec Saint-Léonard, ces types de collaboration ont pris l'ascenseur dans le courant de ces dernières années. Tout bon urbaniste parviendra à vous convaincre qu'au bout d'un certain temps, des collaborations intercommunales s'avèrent plus coûteuses en temps qu'une fusion. Refuser à tout prix

l'élargissement du tissu communal ne semble pas envisageable à l'avenir pour notre groupe. Le dernier aspect soulevé par la résolution du Centre, refuser toute fusion avec une commune de montagne semble être acquis pour un bon bout de temps. L'échec de Veysonnaz est là pour le prouver. Vous l'aurez compris si certaines préoccupations résonnent avec celles de notre groupe, le manque de clarté de la résolution sous sa finalité nous pousse à répondre par la négative et nous vous invitons à en faire de même. Merci pour votre attention.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je vous parle ici au nom du groupe PLR. Après le report de cette résolution lors de la séance plénière du 20 juin, deux jours après le vote de la population au sujet du projet de fusion avec Veysonnaz, nous avons pu prendre le temps de poser les réflexions sur l'intention stratégique de notre commune. Je rappelle ici, comme l'avait fait notre Président lors du dernier plénum d'information, que la stratégie de la Ville est une stratégie à 30 ans. A 30 ans, voire un peu plus, c'est privilégier une vision d'ouverture sur le long terme et par conséquent, il n'y a pas d'urgence, mais c'est aussi anticiper et faire une ébauche sur l'avenir. Comme l'a présenté le Conseil communal, la Ville a pris en compte la volonté des Sédunoises et des Sédunois de ne pas fusionner avec les voisins de Veysonnaz et de ne pas faire des fusions une priorité. Le Conseil municipal a ainsi ajusté sa stratégie en souhaitant maintenir de bonnes interactions avec les communes voisines. Mais il s'agit tout de même de rester une agglomération attractive et ouverte.

Si une commune voisine venait à nous faire un appel du pied pour des synergies ou collaborations futures, nous pourrions tout de même analyser cette demande et entrer en matière pour un dialogue au cas par cas. Le dialogue est toujours permis et les synergies sont souvent profitables. Nous devons continuer à être une ville dynamique, ouverte, avec une vision pour l'avenir de notre région pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Le slogan « Sion capitale Suisse des Alpes », mal compris ou peut-être mal interprété par les opposants, permet à n'en pas douter d'améliorer la visibilité de notre commune sur le plan touristique aussi. Les multiples projets, qui verront le jour progressivement pour améliorer notre attractivité, positionnent notre Ville comme une destination d'avenir. Nous devons donc renforcer les collaborations régionales pour relever les défis de demain, tant sur les thèmes de l'eau, de l'énergie, de la santé ou encore des transports et de la mobilité. L'intention stratégique ne comprend pas uniquement des fusions mais bien d'autres projets de développement.

C'est pour cela que je vous suggère et vous encourage à refuser cette résolution qui constitue un frein pour notre Ville et son dynamisme. Merci pour votre attention.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Vous le savez déjà, j'adore les comédies romantiques. L'experte que je suis n'a pas pu s'empêcher d'être surprise. Le mariage n'a pas eu lieu. Au dernier moment devant l'hôtel, le marié a renoncé de manière catégorique sans même se retourner. A-t-il eu peur de s'engager ? Est-ce la crainte de l'état potentiellement désastreux des installations sanitaires de l'appartement du premier étage qui l'a fait fuir ou celle que jamais la mariée ne s'habitue à la vie avec un habitant du rez-de-chaussée ? A moins que cela ne soit le résultat des discussions de son entourage dont les membres les plus opposés à l'alliance étaient aussi les plus bruyants. Malgré toutes les hypothèses avancées par le voisinage pour expliquer l'interruption des épousailles, nul ne saura ce qui a poussé le marié ce jour de juin 2023 à dire : non, je ne le veux pas.

Aujourd'hui, l'immeuble a demandé des explications. Cela signifie-t-il que le locataire du rez renoncera à tout jamais à l'institution du mariage ? Prenant acte de l'échec du projet, ce dernier a présenté sa vision. Non, il ne ferme pas la porte définitivement à tous mariages, mais admet qu'il ne se présentera plus aux portes des appartements voisins en quête de l'âme sœur. Le "tender" de l'immeuble, ce n'est plus pour lui.

En revanche, il poursuivra son engagement pour faire vivre l'assemblée des copropriétaires, veillera à ce que les intérêts de l'immeuble, des combles aux caves, en passant par les garages soient représentés dans les différents projets du voisinage et participera toujours à la fête des voisins, le cœur ouvert à un éventuel coup de foudre réciproque. Le groupe PS, en tant qu'habitantes et habitants du rez, soutient cette vision. Il se positionnera donc contre la résolution soumise au vote aujourd'hui.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Merci pour cette vision romancée. Nous allons passer au vote de cette résolution. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la résolution appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La résolution Grand Sion est refusée par 14 oui, 38 non et 2 abstentions. Merci à tous.

VI- Examen et vote du postulat : favoriser des liens entre les générations en instaurant une journée intergénérationnelle

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 de la soirée : Examen et vote du postulat : favoriser des liens entre les générations en instaurant une journée intergénérationnelle. J'invite Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud à nous présenter son postulat.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. L'objet du postulat que j'ai le plaisir de défendre devant vous aujourd'hui est le suivant : favoriser des liens entre les générations à Sion en instaurant une journée intergénérationnelle. Ce postulat est à la fois le résultat d'un constat et d'un appel. Le constat ou un des constats à l'origine de ce postulat est l'importance de prendre soin de nos aînés grâce à qui nous sommes là aujourd'hui, qui ont œuvré et qui œuvrent toujours pour le bon développement de notre magnifique commune et l'importance de prendre soin de nos jeunes pour qui nous sommes là aujourd'hui et qui contribuent et vont contribuer pour la même finalité que nos aînés et que nous tous au final.

Ce postulat, enfin, est un appel, non pas à considérer l'importance des liens intergénérationnels qui, à mon sens, fait l'unanimité, mais à continuer d'instaurer, de soutenir des projets à caractère intergénérationnel pour le bien vivre-ensemble, pour favoriser l'inclusion, pour combattre les stéréotypes, pour réfléchir ensemble dans un esprit de dialogue, tant aux défis liés au vieillissement de la population qu'au présent et au futur de toutes les générations sédunoises.

Un signe fort de cette préoccupation commune qui s'est reflété dans le soutien interpartis de ce postulat, serait d'instaurer, de communiquer autour d'une journée symbolique dédiée à cette thématique. Je remercie les différentes personnes et partis qui ont soutenu, relu et contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce postulat.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce postulat. Il n'y a aucune demande de parole. Nous allons donc voter ce postulat. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat intergénérationnel est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention. Merci à tous.

VII- Réponse au postulat : Maison de quartier

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7. Réponse au postulat maison de quartier. Monsieur le Président, vous avez la parole pour cette réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est mon collègue Florian Chappot qui répondra à ce postulat.

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. Il me revient le plaisir de répondre au postulat interpartis du Conseil général Maison de quartier voté lors du plénum du 4 octobre 2022. Celui-ci visait à procéder à une analyse des besoins, un état des lieux des locaux existants avec leur état de vétusté et une recherche de locaux potentiellement exploitables pour développer les maisons de quartier dans la Ville de Sion. En préambule, il faut dire que les maisons de quartier sont un objectif de législature que le

Conseil municipal a indiqué dans son plan de législature 2020-2024. En fait, il a démarré une discussion sur les locaux. En fait on a pris exactement le même parti que les postulants en se demandant où il y a des maisons de quartier, quelles formes ont-elles, quelles sont leurs modalités et quels sont leurs occupants. Finalement, on est assez rapidement parti sur l'idée qu'en plus de s'attacher au lieu, il fallait s'attacher également aux associations qui occupaient ces lieux et puis plus généralement à définir, ce que l'on a finalement appelé une politique publique de proximité, donc quelque chose de beaucoup plus large qui inclut les maisons de quartier mais pas seulement.

Ce travail s'est réalisé au travers du laboratoire du vivre-ensemble qui a, chaque année ou chaque deux ans, certains projets phares qu'il met en avant. Pour 2021 2022, ce sont les maisons de quartier. Il y a donc une commission ad hoc qui a été formée composée des services Bâtiments et Constructions, Sport, Jeunesse et Loisirs et Affaires Sociales. Le cadre d'intervention de cette commission *ad hoc* peut être résumée en six points :

1. créer un lien entre les sites considérés comme des maisons de quartier
2. recenser les autres lieux assimilables afin de mieux identifier leur rôle
3. stimuler la création d'associations dans les quartiers qui en sont dépourvues,
4. harmoniser les conditions administratives relatives à l'accès aux bâtiments dont la Ville est propriétaire
5. mettre à disposition des associations et des maisons de quartier une vitrine digitale afin d'en assurer la promotion
6. générer une interface entre les maisons et associations de quartier, les services communaux, les prestataires

Dans le courant de l'année 2022 une étude a été mandatée à un partenaire externe pour établir véritablement un état des lieux. Cela a permis de recenser les associations existantes, repérer aussi les lacunes à combler et identifier les besoins. Effectivement, tous les quartiers ne sont aujourd'hui pas dotés d'un lieu. Tous les quartiers ne sont pas non plus dotés d'une association. Certains quartiers ont des associations mais pas de lieu, d'autres quartiers possèdent une association et un lieu pour se réunir. De ce rapport, on peut dire que l'on a pris quatre mesures : un volet humain, un volet financier, un volet numérique et un volet plus symbolique. C'est cela qui décrit la politique de proximité qui élargit l'idée des maisons de quartier.

Tout d'abord, nous avons nommé une personne dédiée à accompagner les quartiers qui est rattachée à l'office d'intégration. C'est Madame Sylvie Cliche qui travaille à 50% à l'office d'intégration dont 20% est dédié à la coordination des quartiers. C'est donc la première mesure : la mesure RH.

La deuxième mesure est un budget participatif. Ce sont des moyens mis à disposition pour les villages et les quartiers, un montant de 35'000 francs par année c'est-à-dire 1 franc par habitant.

Un portail digital qui se trouve notamment sur l'application de Sion. Sous lieux, vous trouvez un onglet maison de quartier sur lequel s'affiche l'ensemble des sept lieux identifiés aujourd'hui comme des maisons de quartier ou des lieux assimilés.

Finalement un aspect plus symbolique qui est la charte de proximité. Chaque association de quartier, aujourd'hui on en compte douze à Sion, a signé une charte de proximité. Il y a eu un petit événement cet été qui a mis en lumière le fait que l'ensemble des associations ont signé cette charte qui vise à harmoniser l'utilisation de ces lieux et expliquer ce que peut faire la Ville et aussi les attentes que la Ville a par rapport à ces associations.

En affirmant sa politique publique de proximité, la Ville de Sion a initié un important processus de reconnaissance accompli par les associations de quartier/village et groupements de sociétés locales. Le point de départ des réflexions est que la maison de quartier s'inscrit, comme le souligne les postulants, en un instrument au service de la vie de quartier, vecteur du bien vivre-ensemble.

Le partenariat actuel et futur entre les institutions et la société civile, encourage ainsi, par l'intermédiaire de ces lieux les échanges et la mixité d'usages ainsi que l'ouverture. Dans cette optique, la charte de proximité pose les fondamentaux de cette vision commune. L'article 1 de la charte prévoit notamment que la Ville de Sion s'engage à soutenir les associations de quartier et village par la mise en place d'une coordination quartier au village qui assure l'interface entre les associations et la Ville, et puis dans la mesure du possible, la mise à disposition d'équipements et de locaux adaptés aux besoins des quartiers/villages ainsi que des associations qui s'y trouvent.

Son article 3 dédie un article spécifique aux maisons de quartier. Il est ainsi rappelé que les maisons de quartier municipales sont des équipements destinés à développer la vie sociale de proximité, dont la gestion est confiée aux associations de quartier, principe d'autogestion. Lieux centres, elles constituent des espaces d'accueil de loisirs qui proposent aux habitants de tout âge, de toute culture et de tout profil socio-économique des activités, des événements socio-culturels, un espace d'échanges et d'information. En relation avec la requête du postulat, il convient d'ajouter que le second semestre 2023, permettra de poursuivre le travail relatif à la mise en œuvre de la politique de proximité. Il s'agira notamment de poursuivre les échanges avec les associations, en particulier celles récemment constituées. Il y a deux associations qui ont été récemment constituées, celle de la Blancherie et celle de Champsec/Vissigen. Celle de Champsec/Vissigen peut compter sur un lieu de rencontre qui se situe dans les nouveaux bâtiments de l'école de Champsec, celle de la Blancherie n'a pas encore de lieu mais j'ai bon espoir qu'avant la fin de la législature, on ait pris des décisions afin de proposer un lieu qui existe déjà mais qui doit être mis aux normes. Aujourd'hui, il est vrai que l'on se retrouve aussi avec certains lieux qui n'ont pas d'associations. Je pense à la partie nord de la Ville. Gravelone n'a pas véritablement d'association de quartier, la partie sous le Scex non plus. Ce sont des endroits où le travail politique qui est fait par notre responsable de l'intégration et Madame Cliche permettra de stimuler l'existence de ces associations.

Nous devons aussi nous attacher à harmoniser les conditions contractuelles, par exemple les contrats de prêts, comment ces maisons de quartier sont mises à disposition des habitantes et des habitants du quartier pour des anniversaires ou des fêtes privées.

On peut aussi évoquer trois actions à court terme qui seront mises en avant : la mise à disposition de la salle du nouveau centre scolaire de Champsec, la rénovation du bâtiment de la Blancherie et le partenariat avec la commune de Saint-Léonard sur le futur projet du bâtiment polyvalent où l'on pourrait trouver une association de quartier ou de village intercommunale. Ainsi désormais le développement des maisons de quartier entre de fait, dans la conduite de cette politique publique de proximité.

Concernant l'état de vétusté : en collaboration avec le service des bâtiments et constructions, l'analyse systématique des besoins sera effectuée dans un juste équilibre entre les investissements nécessaires et les budgets disponibles. Dès lors, au vu de ce qui précède, notamment au travers de la politique publique de proximité, le Conseil municipal considère que les demandes sont réalisées ou en cours de l'être. Je remercie le Conseil général pour le soutien témoigné à ce thème de législature au travers de ce postulat. Merci pour votre attention.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Mon postulat interpartis déposé en avril 2022 avait comme but principal d'avoir des éclaircissements précis sur la politique de proximité et des maisons de quartier initiée par la Ville, également basée sur le plan de la législature actuel 2020-2024. Durant ces derniers 18 mois, j'ai eu la chance de participer à l'évolution de cette thématique par le biais du comité de quartier de Platta aux rencontres avec la commission *ad hoc* en charge du dossier des quartiers et de l'analyse qui en a découlé. Force est de constater que les échanges furent constructifs, l'oreille attentive et la collaboration significative. Nous avons pu, en tant que comité association, amener notre pierre à l'édifice.

La charte de proximité signée le 13 juillet 2023 dans le jardin de la Préfecture a permis à l'ensemble des associations de se rencontrer, échanger et partager sur les différents thèmes de ce fameux laboratoire du vivre-ensemble dans les quartiers. Cette charte a été le théâtre de plusieurs débats sur les limites des demandes de la Municipalité auprès des associations de quartier et des comités de quartier. Il a permis d'exposer les limites du bénévolat et de l'investissement des habitants mais

également la nécessité d'avoir des maisons de quartier disponibles et, en bon état. Les soutiens de la Municipalité aux différentes activités et leur disponibilité ont d'ailleurs été souvent abordés. Je profite d'ailleurs de remercier Monsieur le Président de la Municipalité, Madame Sylvie Cliche, ainsi que Monsieur le Chef de service Yann Roduit pour leur compréhension et leur écoute de nos craintes en lien avec cette charte. Dans l'ensemble, les points repris dans la réponse de la Municipalité que l'on vient d'entendre sont satisfaisants. Toutefois les points demandés sur le dernier paragraphe du postulat n'ont pas été totalement énumérés. Quelle planification financière a été prévue pour la mise à jour des maisons de quartier ? Quels sont les délais d'ouverture des locaux prévus pour les maisons de quartier manquantes ?

Je prends comme exemple le quartier de la Blancherie que vous avez mentionné qui démontre toute la complexité du dossier. On a pu entendre lors de la rencontre citoyenne dans le quartier de la Blancherie du mardi 5 septembre que les difficultés rencontrées sont nombreuses. Toutefois le comité de ce quartier, je pense, a hâte d'avoir une réponse précise sur les délais et les disponibilités de cette maison de quartier. Donc, les associations et les maisons de quartier sont un volet important du vivre-ensemble, de la politique de proximité prônée par la Municipalité. La réussite de cet objectif passe par l'aboutissement des projets en cours par la disponibilité des maisons de quartier dans un bon état. Mais tout ce que je peux dire aussi, est que le chemin pris pour y arriver est le bon et je vous en remercie.

VIII- Réponse au postulat : Introduction d'un budget participatif sur la commune de Sion

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au point 8 : Réponse au postulat "Introduction d'un budget participatif sur la commune de Sion". Monsieur le Conseiller Florian Chappot, vous avez la parole.

Chappot Florian, Conseiller municipal, PS. Ce postulat déposé par le groupe socialiste par Madame Guex-Crosier et ses cosignataires demandait d'étudier un budget participatif pour la Commune de Sion. La Municipalité a décidé de répondre à cette demande en l'incluant dans la politique de proximité.

Elle a alloué un budget participatif annuel de 35'000 francs. Le Conseil municipal a décidé de soutenir les villages et les quartiers en octroyant 1 franc par habitant pour réaliser des projets par les personnes habitant les villages ou les quartiers selon une procédure que je vais vous expliquer. Ce budget a comme objectif d'augmenter la participation citoyenne, de permettre à des initiatives citoyennes de se réaliser par elles-mêmes, de les soutenir financièrement, de manière plus générale de favoriser la cohésion sociale et la convivialité dans les villages et les quartiers.

On peut dire que ce soutien financier doit répondre à des requêtes de projets participatifs et les lignes directrices sont ancrées dans la politique publique de proximité, soit reconnaître et soutenir les associations de quartier/village et leur engagement pour le vivre ensemble de Sion, visibiliser les actions et prestations des associations de quartier/village, tout comme celles développées par la Ville, à destination des quartiers et valoriser la participation citoyenne au sein des quartiers et des villages.

Le protocole d'attribution du fonds est défini par une directive relative au soutien à des projets participatifs à destination des quartiers ou des villages. Elle détermine les buts visés ainsi que les modalités d'octroi. En substance, les habitantes et habitants du quartier ou du village déposent leurs projets contenant une description, un budget, une planification auprès de la coordination de quartiers de la Ville de Sion, donc, Madame Cliche. La demande doit être cosignée par le comité de l'association de quartier ou de village concernée. Les critères définis sont l'intérêt collectif, l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de la cohésion sociale. Ces critères sont vérifiés par la coordination des quartiers. Au terme de cet examen, les porteurs de projets sont invités à les présenter devant la commission ad hoc composée de membres de l'exécutif et des chefs de service. La réalisation et le suivi du développement des projets sont assurés par les habitants, habitantes à l'origine du projet. Au terme de l'exercice, le bilan d'activité est remis à la personne en charge de la coordination des quartiers. Ce dispositif s'inscrit dans un projet-pilote de trois ans. Une évaluation sera effectuée en 2026 afin de mesurer son impact et d'adapter, si nécessaire, ces modalités. Pour les rares quartiers ou pour les

quartiers/villages qui ne disposent pas d'associations, libre à eux de se constituer afin de soutenir leurs projets avec des habitants parce que, effectivement, on peut imaginer que cela peut être stimulant, d'avoir un projet à déposer et, pour nous, c'est une stimulation pour chaque quartier de s'organiser sous la forme d'une association ou d'un collectif de quartier. Il faut dire que l'on est relativement souple sur la forme que peut prendre un collectif de quartier. Ce n'est pas obligé d'être formalisé sous le régime d'une association. C'est donc possible de le faire facilement.

Au 31 juillet 2023 de cette année ont démarré les projets participatifs. Il est vrai qu'ils ont démarré avec un délai relativement court mais vous verrez que le succès a quand même été au rendez-vous pour cette première année. L'appel à projets a été fait à peu près au printemps et la date butoir pour déposer le projet était fixée au 31 juillet 2023. La coordinatrice de quartier a récolté une dizaine de projets issus de la plupart des quartiers ou des villages. Par la suite, la commission ad hoc en a fait l'analyse et a finalement retenu l'ensemble des projets qui rentraient dans le budget.

La décision finale a été prise tout récemment lors du dernier Conseil municipal d'octroyer un montant de 35'000 francs à divers projets. Je les cite sans nommer les quartiers pour ne pas vous informer avant les porteurs de projets. Il y a une fête de fin de classe, l'arborisation d'un quartier, l'anniversaire d'une association de quartier. Il y a différents projets qui sont soutenus et les porteurs de projets seront invités. Dès lors, par l'action menée par la politique publique de proximité, le Conseil municipal s'engage depuis l'année 2023 à soutenir financièrement des projets participatifs dans les quartiers. La modalité mise en œuvre pour une période de trois ans s'inscrit dans la demande du Conseil général d'une plus grande participation de la population.

Suite à cette première phase, ce dispositif, comme on l'a dit, sera évalué et on pourra constater s'il faut ouvrir ce dispositif plus largement, s'il faut aussi une participation citoyenne pour voter les budgets. C'était une demande du postulat. Je réponds tout à fait ouvertement et de manière transparente en disant que le Conseil municipal a opéré un choix qui va dans le plus de participation mais qui ne répond pas totalement à la demande des postulants. Je pense que l'on a déjà fait un énorme pas vers le soutien financier pour les villages et les quartiers de la Ville de Sion.

Avant de terminer, je profite de répondre à la remarque de M. Haefliger sur les lieux manquants. Nous avons un endroit connu pour la Blancherie mais c'est une question de disponibilité budgétaire en termes d'investissements. Ceci doit être planifié dans le futur. Nous avons également des discussions concernant le quartier sous le Scex. Il y a des opportunités que l'on pourrait trouver au parc des Aubépines. On y trouve des cabanons dans lesquels on pourrait à terme avoir une maison de quartier qui correspondrait à la maison de quartier du centre-Ville.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Tout d'abord, je vais démarrer par un petit correctif. C'était bel et bien une idée du groupe PS mais un postulat interpartis. Pour mémoire, vous vous souvenez que lors du plénum du 4 octobre 2022, le postulat pour l'introduction d'un budget participatif était accepté par 39 oui, 5 abstentions et 9 non, autant dire soutenu par une large majorité de ce plénum. Ce postulat demandait de concrétiser un ancrage dans les différents quartiers en offrant la possibilité à toutes les Sédunoises et Sédunois de proposer des projets qui, s'ils étaient lauréats, seraient réalisés ou financés par la Ville. L'argumentaire du postulat précisait bien que les modalités d'attribution des fonds doivent être claires, transparentes, et précisées dans un dispositif bien structuré tel qu'un règlement, une directive ou une charte, que cet outil doit être utilisé de la façon la plus simple possible, c'est-à-dire avec le moins de contraintes et de frein possible afin de permettre de renforcer la démocratie directe, en augmentant la participation de la population, d'augmenter la transparence dans l'utilisation de l'argent public, de créer une nouvelle forme de gouvernance entre le Conseil municipal et les habitants de la commune. Dans la réponse qui nous est faite ce soir, nous pouvons saluer l'éclosion de cette politique publique de proximité qui vient de nous être présentée, qui a vu le jour ou du moins a été annoncée dans la presse le 25 mai dernier.

Elle met en avant un certain nombre de choses que nous souhaitons dans ce postulat comme dynamiser justement la vie des quartiers et permettre à tous les citoyens et citoyennes de lancer des projets pour améliorer le vivre-ensemble. Cela répond donc assez bien à l'idée de base. Nous déplorons cependant un certain nombre de choses, en particulier le sentiment de s'être fait spolier l'idée par le

Conseil municipal, puisque les médias, les citoyens ont découvert en mai de cette année cette politique de proximité, clairement inspirée de notre projet de budget participatif.

Sur le fond, maintenant, quid des projets dans un quartier qui n'a pas d'associations ou un projet dans un autre quartier que celui où l'on vit ? Vous me direz sans doute que c'est la bonne occasion pour créer une association de quartier, même si je viens d'entendre qu'il suffisait de se monter en petit collectif citoyen. Cela est déjà mieux car cela enlève des freins, mais cependant de devoir se constituer en association est un frein indéniable. Et maintenant la critique majeure qui réside sur la mise en application de ce projet de budget participatif, à savoir le rôle clé que va jouer l'association de quartier. En effet, ces comités ne vont-ils pas s'arroger des droits ou un pouvoir qui n'auraient pas lieu d'être. Une personne migrante ou plus précaire ou ayant un statut social plus défavorisé osera-t-elle aller trouver un comité de quartier pour déposer un projet ? J'apprends ce soir qu'un appel à projets a été lancé cet été pour l'enveloppe de 35'000 francs et que beaucoup de projets ont été soumis. C'est une bonne chose, cependant, je suis un petit peu surprise d'apprendre cela car la manière de le faire n'a pas été très claire. Du coup cela pose la question de comment va se dérouler à l'avenir cet appel à projets. Je rappelle qu'au départ dans ce postulat, on souhaitait vraiment un processus le plus simple possible.

Le protocole qui nous est présenté ne semble pas très fluide puisqu'il introduit deux étapes et donc deux freins supplémentaires, à savoir la sélection par l'association de quartier des projets qui pourraient être soumis, puis la commission ad hoc. Ces deux étapes sont autant de frein à la réalisation de ces projets. Un vote populaire par l'intermédiaire d'un site internet, simple et dédié aurait garanti une plus grande transparence et une meilleure participation. Cela aurait aussi rempli l'objectif d'améliorer la démocratie directe. Nous souhaitons un vrai projet bottom-up et non top-down. Nous héritons, je le crains fort d'un mécanisme assez complexe, peu fluide qui va freiner la participation du plus grand nombre. Cependant, comme la réponse qui nous est faite ce soir répond quand même à la majorité des souhaits du postulat, nous estimons que nous pouvons déjà démarrer avec cette enveloppe de 35'000 francs, faire le bilan dans trois ans et voir s'il faut simplifier le procédé afin de revenir à l'idée de base du postulat qui était vraiment quelque chose de simple.

En résumé, nous acceptons donc la réponse de la Municipalité mais on va dire que c'est un oui mais. Nous remercions pour la réalisation de ce postulat et votre soutien.

IX- Présentation de la fonction "Président de Commission"

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons maintenant au point 9 de la soirée. Au début de l'année, je vous expliquais que le bureau restreint a souhaité vous présenter les différentes fonctions ou personnes qui travaillent en lien avec le Conseil général. On trouvait important que vous puissiez comprendre le rôle de chacun et donc nous avons commencé par Monsieur Gapany, puis le secrétariat avec Madame Christine Bourban Carthoblaz. Nous avons également eu la présentation des chefs de groupe par Madame Bérénice Georges et Jean-Paul Mabillard et donc ce soir, nous aurons la présentation des présidents de Commission qui sera faite par Monsieur le Président Christian Mirailles qui a consulté ses deux autres collègues pour cette présentation. Monsieur Mirailles, je vous laisse la parole.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Merci au bureau d'offrir cette possibilité au Président de Commissions. Je vais profiter pour rappeler le rôle des trois commissions. Comme cela c'est aussi l'occasion de mettre en valeur le travail qui est fait par tous les commissionnaires. Il y a quand même beaucoup de personnes parmi vous qui sont membres de ces commissions et surtout en accord avec Fabien on a décidé aussi de parler du rôle important des commissions en tant que commission et pas en tant que groupes politiques dans les décisions qu'elles rendent.

Pour la COGEST, évidemment, le point qui est mis en avant ce sont les crédits et les finances. Pour la CEU c'est l'environnement et l'urbanisme, donc notamment l'aménagement du territoire et pour la Commission Sociale et Culturelle c'est bien entendu l'aspect social donc que le rôle de rassemblement et de lien entre les personnes et culturel également.

Vous connaissez la composition des commissions et, comme on le trouve à l'article 17, on voit que chaque groupe est représenté au sein des commissions et c'est notamment une discussion très animée entre les chefs de groupe qui permet de savoir qui va où, combien de personnes sont là et qui a des postes les plus stratégiques. Lors des discussions à l'intérieur des commissions, l'important est de mettre en avant le côté spécifique de chaque commission et non le côté politique.

Passons maintenant au rôle du Président plus précisément. Il y a d'abord à l'article 18 le côté légal qui y est mis en avant. Donc on voit surtout qu'il a un rôle administratif et organisationnel. C'est vraiment au Président de rassembler les gens, de préparer les réunions, de convoquer les personnes et de donner l'accès aux documents. D'un point de vue chronologique, au début de chaque législature, il y a tout d'abord l'assemblée constituante de la commission où l'on va élire les différents membres dans les commissions. Puis chaque année, différentes tâches sont accomplies par les commissions, notamment l'étude des comptes et du budget. Selon l'article 16 al. 2, chaque commission a la possibilité d'étudier un sujet si elle le souhaite. Elles peuvent décider elles-mêmes de choisir un thème et d'en faire une discussion et un rapport ensuite pour Conseil général. Et puis, il y a aussi le bureau qui transmet aux commissions des messages qui viennent de la Municipalité qu'il faut étudier. C'est donc le travail principal des commissions durant l'année. Les Présidents de Commission ont ici un rôle. Ils vont discuter avec le bureau pour décider quelle commission étudiera quel sujet. C'est un rôle assez important. Ensuite, pour chaque séquence de travail, ce qui est important, c'est le côté organisationnel, donc définir les séances, réunir les membres. Ensuite il y a le volet de l'information et enfin la communication puisque le but, c'est de donner à chacun accès à toute la documentation. Pendant les réunions de commission, il s'agit de diriger les débats, surtout de faire en sorte que chacun puisse exprimer son opinion, que l'on oublie un petit peu le côté politique et que l'on essaie surtout d'avancer sur le sujet. Pour le Président, c'est un peu l'idée de donner la parole à tout le monde et de veiller à ce que chacun respecte le temps de parole qui lui est accordé et les autres également.

Après chaque étude d'objet, vous avez accès à des rapports qui sont faits par les commissions qui vont permettre aux membres du Conseil général, donc à vous toutes et tous de vous positionner sur les sujets qui sont présentés en ayant l'avis de chaque commission. En fin d'année, il y a bien sûr le petit côté administratif, il faut calculer les présences et les heures de travail pour rémunérer chacun selon son travail. Voilà, maintenant vous savez tout sur les Présidents de Commission. Je vous souhaite une bonne soirée et merci pour votre attention.

X- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons à la suite : les informations de la Municipalité, Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais vous donner quelques informations. Tout d'abord, nous avons mis au concours le poste de Secrétaire municipal. J'aimerais profiter de ces changements qui interviennent dans notre administration pour vous présenter, Monsieur Ludovic Bruchez, notre **nouveau chef de service des RH**. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. Il a exercé des fonctions, notamment dans le Canton de Vaud puisqu'il était numéro 2 du service des ressources humaines de l'état de Vaud. On en voit déjà la valeur ajoutée après quelques semaines d'activité au sein de notre administration.

Le Conseil municipal a travaillé sur **le budget 2024** qui vous sera adressé à mi-octobre. On a essayé de tenir compte de tous les éléments dont des décisions qui ont été prises dans cette salle, notamment une augmentation des déductions pour les primes de caisses maladie. Donc vous le découvrirez. Il vous sera présenté par notre Chef des finances.

En ce qui concerne **l'énergie**, je vous remercie déjà pour tout le travail qui a été fait pour ce règlement. J'espère que l'on pourra le conserver pendant quelques années. Merci pour la souplesse que vous nous offrez par rapport à l'annexe qui permet véritablement de pouvoir adapter notre soutien aux mesures qui font du sens et dans la volonté de pouvoir utiliser tous les montants. Malheureusement en 2023, puisqu'il faut que l'on fasse maintenant homologuer ce règlement, on n'arrivera pas à engager les

700'000 francs qui avaient été décidés par ce plénum, mais on essaiera de pouvoir travailler en 2024 avec l'entier de la somme. On a, sans trahir de secret, remis ce montant de 700'000 francs dans notre budget 2024 pour les mesures d'aide et d'encouragement aux mesures d'économies d'énergie.

Concernant **le chauffage à distance**, on est un petit peu déçu du traitement médiatique de la première pierre du chauffage à distance de Platta. Vous le savez, à terme, la Ville de Sion va mettre sur pied quatre chauffages à distance. Le premier est celui d'Enevi ou de Sion Est alimenté par les déchets d'Enevi qui va permettre de couvrir les besoins de 10'000 ménages. Le CAD de Platta qui sera alimenté par des pellets environ pour 1'100 ménages et qui va desservir le nord de la Ville et puis nous sommes aujourd'hui en train de discuter avec Ecoenergy, cette centrale de chauffage qui a été construite du côté de Vétroz qui pourrait alimenter effectivement tout l'Ouest de la Ville, on parle de 5 à 6'000 ménages. Demain, ce sont 15 à 16'000 ménages de la Ville de Sion qui pourraient être alimentés en chauffage à distance. C'est un véritable enjeu. La Ville de Sion, aujourd'hui est alimentée à 53% pour son chauffage par du fossile. On doit donc prendre le taureau par les cornes, on voit que cela occasionne quelques nuisances, quelques investissements, mais le Conseil municipal, Sogaval et Oiken souhaitent véritablement s'engager dans la réalisation de ces chauffages à distance. C'est quand même le moyen le plus efficace que nous avons donc on viendra vers vous, avec une adaptation du règlement et surtout une adaptation du plan d'affectation des zones puisque, je vous rappelle, que l'obligation de raccordement qui a été décidée par ce plénum est liée aussi à des zones géographiques de desservance. On doit donc véritablement adapter en fonction du développement de ces chauffages. J'ai parlé de quatre chauffages. Le dernier sera la boucle anergie qui sera réalisée dans le cadre de Ronquoz 21.

Ronquoz 21 où l'on a passé hier une bonne partie de la journée, un certain nombre de membres du Conseil, de Chefs de service et d'experts à finaliser ou adapter ce projet pour qu'à la fin de l'année, on puisse vraiment respecter le calendrier que l'on s'était fixé c'est-à-dire avoir un plan guide qui soit validé qui puisse être présenté à ce plénum. Ce sera fait vraisemblablement en décembre, lors du plénum qui suit celui du budget. On va vous présenter l'état des lieux de ce projet, on présentera cela aussi aux propriétaires concernés. Il y a un beau travail qui a été fait par les services et par les différents mandataires. On a dû s'adapter par exemple, en tenant compte des impératifs de la gare cargo. On pensait que l'on arriverait à déplacer certaines voies industrielles, notamment avec l'accès à la gare cargo. Ce n'est pas possible car les CFF ne le souhaitent pas. On doit s'adapter par un déplacement d'un parking silo. Donc on essaie vraiment d'avoir un travail de précision de haute-couture qui s'adapte aux données que nous avons.

En ce qui concerne **le postulat futur en politique** que vous aviez accepté. Nous avons donné un mandat à Madame Christine Bitz qui s'est mise au travail, donc on espère pouvoir vous revenir prochainement.

Bonne nouvelle, on a dit qu'à Gravelone, il n'y a pas d'associations de quartier mais on va pouvoir réaliser un **jardin partagé** avec les habitants et le personnel de l'EMS. Il y a 14 ou 15 habitants qui se sont manifestés et grâce à la collaboration avec Parcs et Jardins et le personnel de l'EMS, on va pouvoir aménager une parcelle que l'EMS avait acquise il y a quelques années.

L'auberge de jeunesse, vous le savez aujourd'hui une bonne partie de cette auberge ou la quasi-totalité est occupée par l'office de l'asile. On a pris contact avec cet office pour voir quand il peut libérer ces lieux pour vraiment que l'on puisse répondre à votre souhait, c'est-à-dire d'avoir de l'hébergement à des loyers ou à des tarifs adaptés ou modérés notamment pour la jeunesse. Alaïa a reçu ce mandat. On pense qu'au début de l'été 2024, Alaïa pourra prendre possession de ces locaux pour réaliser ce projet.

Dans le domaine culturel, vous nous avez accompagnés autour d'un certain nombre d'événements. Nous avons un été riche culturellement. Maintenant nous avons **la Biennale du son**. Je vous encourage à monter à Tourbillon, aller à l'usine de Chandoline, aux Jésuites. Quand on rencontre des gens qui viennent de l'étranger, on dit que l'on ne trouve cela qu'à New York. Profitons de ce travail qui est un travail effectivement de spécialistes d'art contemporain très particulier. Soyez gourmands, soyez

généreux, allez visiter ces différentes installations, c'est une chance que d'avoir ce type d'infrastructure artistique dans notre Ville et dans le Valais en général.

Nous avons un **nouveau curé au Sacré-Cœur** Jean-François Luisier qui a été intronisé dans sa paroisse.

L'aide sociale est toujours en baisse. Chaque mois Yann Roduit nous monitore l'évolution de l'aide sociale et on constate régulièrement une baisse. Il y a d'autres régimes qui augmentent mais en tout cas celui de l'aide sociale est plutôt en stagnation.

Le 10 octobre prochain, lors du **plénum d'information**, on vous présentera les liaisons câblées de la plaine à la montagne. On vous présentera aussi le projet de place de la Planta et puis il y aura quelques autres petits objets d'informations, notamment une présentation d'un projet qui nous tient à cœur en 2024 qui seront les fêtes du Rhône. Je ne l'ai pas mentionné à l'ordre du jour mais je crois que l'on a une petite liberté pour pouvoir vous donner ces informations.

Dans le domaine culturel, **la salle de congrès/concert**, tout le dispositif de Cour de gare se met en place. On est en train de poser les façades, bientôt certains échafaudages disparaîtront et on pourra déjà prendre un petit peu la mesure de ce lieu. Je sais que certaines associations commencent à visiter ces différents lieux. Soyez rassurés, on vous a réservé pour le mois de février 2024 des visites. On fera une conférence de presse fin février où l'on annoncera le nom de la salle. On va mettre au concours les premiers postes de directeur et directeur artistique pour cette salle. Vous le verrez dans le budget, on a aussi mentionné des ressources pour pouvoir accompagner, pour se préparer, en septembre 2025 à avoir une première saison culturelle qui soit à la hauteur de nos ambitions.

L'église des Jésuites appartient au Canton. Dans le cadre du projet de développement muséal et culturel des Collines, il y a la volonté du Canton de récupérer ce bâtiment. Dès la fin de l'année, ce bâtiment sera dévolu, après des travaux à réaliser par le Canton, à l'installation temporaire mais temporaire qui va durer quelques années, de nos stèles. Cela va être le futur espace archéologique, le temps que le Canton puisse réaliser un projet de bâtiment. Le concours va être lancé ces prochaines semaines. L'idée est de construire un bâtiment entre l'ancienne chancellerie et l'ancien pénitencier qui puisse recevoir à terme cette infrastructure archéologique, avec notamment nos stèles qui sont remarquables.

Hier soir, on avait une **rencontre avec les associations de la Ville** de Sion organisée par les services de la Ville dans le cadre du laboratoire 2030 avec la FDDM (Fondation pour le développement durable des régions de montagne). Il y avait environ septante associations de tous milieux, culturel, sportif, social. C'était une riche soirée. On voit que les gens ne se connaissent pas. On a fait du speed meeting pour que chacun puisse véritablement se présenter. Le sentiment général est qu'il faut vraiment que l'on puisse rééditer cet événement. Cela a été fait dans le cadre de l'Archipel, ce nouveau lieu qui recevra le premier jardin, l'espace vert de la chaîne des parcs de Ronquoz 21. Riche soirée qui est l'une des mesures du laboratoire du vivre-ensemble.

La place de jeux d'Aproz a été inaugurée. C'est la première réalisation un peu plus concrète entre la commune de Nendaz et la commune de Sion. La place est sur le territoire de la commune de Nendaz, c'est un projet très ludique. Il manque encore un petit peu de bancs et un peu d'arbres. Les choses vont se mettre en place. Il y a aussi la volonté pour la Ville de Sion de réaliser sur sa partie de territoire d'Aproz quelques infrastructures. Aproz grandit, que ce soit à Nendaz ou à Sion. Donc, on va devoir à un certain moment se poser des questions par rapport à l'école, par rapport à l'UAPE mais le dialogue avec la commune de Nendaz est bon et on va pouvoir réaliser ces différentes infrastructures.

Nous avons communiqué sur **le plan climat** qui est réalisé par les communes à l'échelle du district avec la FDDM. C'est un beau projet aussi d'intelligence collective sur la durabilité et les enjeux climatiques.

Voilà, Madame la Présidente, chers et chères collègues, les quelques informations que je souhaitais partager avec vous.

XI- Divers

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au dernier point de la soirée : les divers. Nous avons reçu cinq questions écrites. Première question de Madame la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey : question sur l'éclairage public.

Durant l'automne dernier certains éclairages publics situés sur des routes ou chemins communaux ont été éteints durant la nuit, de 23h à 05h. Cette mesure parmi tant d'autres figurent dans un communiqué édité par la Ville, daté du 11 octobre 2022.

Ce communiqué indique notamment que : « La Ville de Sion a rejoint l'Alliance pour les économies d'énergie, lancée cet automne par la Confédération, et qui réunit les entreprises privées et les collectivités publiques désireuses de s'engager vers davantage de sobriété. Elle va mettre en œuvre dès que possible les recommandations émises par l'Antenne Région Valais Romand. Tout une série de mesures sont déjà opérationnelles au sein de l'administration ».

Il y a quelque temps déjà, j'ai pu remarquer que les lampadaires situés dans le quartier est de Bramois ont à nouveau été rallumés durant toute la nuit, sans préavis de la Ville.

Pour quelles raisons nos autorités ont-elles pris une telle décision ?

Comment la Ville s'engage, comme mentionné dans le communiqué, pour davantage de sobriété, notamment en matière d'économie d'électricité ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. Après vérification avec Oiken, aucun rallumage n'a été fait à Bramois, ni panne constatée depuis la mise en vigueur des extinctions.

Dès lors, nous pouvons vous confirmer que les mesures mises en œuvre par le Conseil municipal dans le cadre de ce fameux plan d'économie d'énergie restent tout à fait d'actualité et s'inscrivent sur la voie de la sobriété énergétique. J'espère, Madame la Conseillère avoir avec ces quelques mots éclairé votre lanterne.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Je me permets de réagir, Monsieur Bitschnau. En me levant à 3 heures du matin, je constate que l'éclairage dans mon village, enfin proche de mes rues, est allumé. Donc, je ne comprends pas du tout ce qui se passe, je ne peux pas vérifier ailleurs dans le village si c'est allumé ou pas, mais autour de chez moi, c'est le cas.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Deuxième question du groupe des Verts : bassin de surf Alaïa.

Au départ du projet Alaïa, le groupe des Verts a questionné nos autorités sur deux dimensions de cet ouvrage : le lieu choisi pour la construction et ses effets sur l'environnement. Depuis, un article du Nouvelliste daté du 26 juillet dernier précise que notre commune s'est passée des autorisations du Service valaisan de l'environnement pour donner le feu vert aux constructions du bassin de surf et du parking. A partir de là, il semble légitime que le Conseil général soit informé sur plusieurs aspects de ce dossier :

1. *De façon générale, qu'est-ce qui a poussé la commune à ignorer plusieurs aspects des règlements cantonaux dans le cadre de différentes autorisations accordées aux promoteurs d'Alaïa ?*
2. *Dans le cadre de la construction du parking Alaïa pour quelles raisons la commune :*
 - *a-t-elle accordé l'autorisation de construire avant d'avoir reçu l'accord officiel du SEN ? En agissant de la sorte nos autorités n'ont-elles pas pris un risque qui aurait pu avoir des conséquences négatives sur la nappe phréatique ?*

- *n'a-t-elle pas à cette époque, comme le préconisait le groupe des Verts, facilité l'accès à ce secteur en augmentant la cadence des transports publics (entre autre, sur la ligne d'Aproz) plutôt qu'en favorisant le trafic privé ?*

3. *Au niveau de la protection des eaux :*

- *Comment une Ville comme Sion, capitale du Valais, disposant de services administratifs et techniques de pointe, a-t-elle pu ignorer qu'avant d'autoriser la construction de ce bassin de surf il fallait obtenir une autorisation spéciale du SEN sur plusieurs aspects en lien avec la protection des eaux ?*
- *Qu'est-ce qui a poussé la commune à autoriser un dépassement des débits de pompage sans en avoir l'autorité en la matière et sans en informer une fois encore le SEN ?*

4. *Sur le plan des informations :*

- *La commune a communiqué à la presse l'ensemble des documents en lien avec le parking. Par contre, en ce qui concerne le dossier piscine à vagues elle lui a donné accès uniquement au préavis du SEN. Afin de lever le moindre doute concernant le respect final de chacune des procédures, les Verts demandent à nos autorités de présenter l'intégralité de ce dossier au Conseil général lors d'une prochaine séance d'information.*

5. *Fonctionnement de ce bassin de surf*

- *Quelles mesures ont ou vont-elles être prises par nos autorités concernant le respect des horaires (fermeture du bassin et de l'éclairage) et la diminution des nuisances sonores propres à déranger les personnes fréquentant la zone des îles et les habitants du quartier voisin d'Aproz ?*

Schmid Carole, Conseillère municipale, Le Centre. En tant que responsable du dicastère des bâtiments et des constructions, il m'appartient donc de répondre au nom de la Municipalité à la question du groupe des Verts concernant l'autorisation de construire délivrée pour le bassin sportif d'Alaïa Bay. En préambule, il faut bien préciser que ce dossier avait, pour notre exécutif comme pour la Ville une importante dimension économique, touristique et sportive, avec bien sûr aussi la dimension réglementaire inhérente à tous dossiers d'autorisation de construire. Comme vous le savez, cette dimension économique, touristique et sportive est aujourd'hui entièrement confirmée puisque l'activité d'Alaïa Bay rencontre un vif succès et amène à Sion des touristes de tous pays et de tous continents. Je vais donc passer aux différentes questions qui ont été posées.

La première était donc qu'est-ce qui a poussé la commune à ignorer plusieurs aspects des règlements cantonaux dans le cadre de l'autorisation de construire.

- Comme pour chaque dossier, nous avons effectué une pesée des intérêts. Après une année entière de consultation auprès des services cantonaux et communaux, il était justifié d'évaluer si les préavis positifs en notre possession présentaient les garanties suffisantes pour délivrer une autorisation de construire avec des charges et conditions strictes quant aux exigences environnementales et architecturales à respecter. Nous avons ainsi exigé qu'une autorisation complémentaire soit délivrée ultérieurement pour valider formellement ces exigences, tel que le prévoit l'ordonnance sur les constructions, ce qui a été respecté.

La deuxième partie de la question était de savoir pourquoi la Municipalité a accordé l'autorisation de construire avant d'avoir reçu l'accord officielle du SEN (Service de l'Environnement).

- Concernant la construction du parking, nous avons reçu tous les préavis et ils étaient positifs à l'exception de celui du SEN et nous voulions éviter les gros problèmes de circulation et de parcage rencontrés dans le secteur des îles l'année précédente. Nous avons fait une pesée d'intérêts. Il nous semblait nécessaire de régler cette situation rapidement pour assurer la sécurité des usagers

du secteur des Iles. Par ailleurs, nous étions en copie d'un échange de mail entre la personne en charge des sites pollués du SEN et le bureau Beg qui est d'ailleurs mandaté par Alaïa pour accompagner le chantier sur les aspects environnementaux. Dans ses mails, le SEN donnait son accord à un dégrappage du site avec mise en réserve de la terre pour analyse. Il nous semblait dès lors disposer de suffisamment d'éléments pour permettre le démarrage anticipé des travaux. Cette décision était sans doute précipitée mais elle n'a pas eu de conséquences négatives pour la nappe phréatique. Rappelons que le SEN a rendu un préavis positif.

La question suivante était de savoir pourquoi la Ville n'a-t-elle pas facilité l'accès à ce secteur en augmentant la cadence des transports publics ?

- Cela a été fait. En décembre 2020, au changement d'horaire, une nouvelle ligne de bus 12 desservant Aproz et les Iles a été ouverte pour tenir compte du développement du site des Iles. Qui plus est, avec une augmentation des fréquences le dimanche pour permettre de renforcer l'attractivité de la ligne et la desserte des infrastructures de loisirs. A noter encore que dès mi-décembre prochain, la ligne BS 12 sera prolongée vers Champsec et le pôle santé.

Ensuite, au niveau de la protection des eaux, comment se fait-il que la Ville de Sion ait pu ignorer qu'avant d'autoriser la construction de ce bassin de surf, il fallait obtenir une autorisation spéciale du SEN avec plusieurs aspects en lien avec la protection des eaux ?

- Les dispositions légales concernant l'environnement sont particulièrement complexes et en constante évolution. Nous n'avons pas conscience de la nécessité d'obtenir une autorisation spéciale du SEN. Comme nous disposons des autres préavis cantonaux, nous pensions pouvoir intégrer le préavis environnemental par la suite dans l'autorisation de construire. Cette procédure n'était cependant pas conforme, comme nous l'a signalé le SEN.

Qu'est-ce qui a poussé la commune à autoriser un dépassement des débits de pompage sans en avoir l'autorité en la matière et sans en informer une fois encore le SEN ?

- L'autorisation de rabattement de la nappe phréatique est de compétence cantonale. Cependant, les rejets d'eaux usées, soit en l'occurrence pour le cas Alaïa, les eaux de pompage de la nappe au canal des Iles est de compétence communale. En effet, le canal des Iles sert de drainage de la plaine du Rhône et n'apparaît pas sur la carte cantonale des eaux superficielles. Il est intégralement sis sur le territoire communal et intégré au PGEE (plan général d'évacuation des eaux). La section de l'assainissement a donc effectivement autorisé par courrier électronique du 21 février 2020 le rejet des eaux de pompage de la nappe phréatique pour la phase de chantier au canal des Iles aux conditions usuelles, soit le respect de l'annexe 2 de l'ordonnance sur les eaux. La limitation des débits de rejet étant uniquement dictée par la capacité de l'exutoire. En coordination avec Monsieur Yann Roux, ingénieur travaux de l'entreprise Losinger-Marazzi, nous avons suivi ce rejet pour vérifier les capacités hydrauliques du canal des Iles durant toute la phase du chantier. Le canal a pu accepter les débits rejetés et nous n'avons constaté aucun débordement.

Sur le plan des informations : la commune a communiqué à la presse l'ensemble des documents en lien avec le parking. Par contre, en ce qui concerne le dossier de la piscine à vagues, elle aurait donné l'accès uniquement à un préavis du SEN. Alors, il s'agit effectivement d'un malentendu. La Ville a transmis tous les préavis demandés par le journaliste lors de son entretien avec le Président. C'est une obligation légale en regard de la loi sur la transparence.

Fonctionnement du bassin de surf : quelles mesures ont ou vont-elles être prises par nos autorités concernant le respect des horaires de fermeture du bassin et de l'éclairage, la diminution des nuisances sonores propres à déranger des personnes fréquentant la zone des Iles ?

- Seuls les horaires de l'établissement public et de sa terrasse sont soumis à une autorisation de compétence communale. Comme le prévoit l'autorisation d'exploiter LHR délivrée, l'exploitation doit cesser à minuit, sauf en cas de manifestations autorisées. La musique en terrasse est autorisée de

juin à septembre de 11 à 20 heures du dimanche au jeudi et de 11 heures à 21 heures les vendredis et les samedis. Pour le surplus, en cas de trouble de l'ordre ou de la tranquillité publique, le règlement de police s'applique (intervention de la PRVC, dénonciation au tribunal intercommunal de police). A notre connaissance, l'exploitation du bassin s'arrête au plus tard en même temps que l'établissement mais plus généralement à 22 heures. Si, dans le cadre de l'exploitation normale des installations, il y a des émissions considérées comme excessives, alors, il serait de la compétence de la justice civile de se charger de l'affaire.

J'en arrive maintenant à la conclusion de cette intervention. En ma qualité de responsable du dicastère Bâtiments et Constructions, il m'appartient de veiller d'abord au respect des différentes dispositions réglementaires. Effectivement, cette demande était pour ma part prématurée mais les considérations économiques, touristiques et sportives ont conduit le Conseil municipal à laisser la procédure suivre le cours habituel. A savoir que le service Bâtiments pouvait autoriser un début des travaux anticipés. Le préavis positif du service cantonal de l'environnement a, quant à lui, été délivré ultérieurement et l'aspect réglementaire a formellement été régularisé dès ce moment-là.

Lors de la séance du 3 août dernier, le Conseil municipal est revenu sur ce dossier. Nous avons alors reconnu que dans un tel cas, nous devons éviter qu'un couac de ce type ne se reproduise et avons alors décidé qu'il sera nécessaire à l'avenir, que toute demande de travaux anticipés soit soumise au Conseil municipal et que les services communaux ou le cas échéant le SEN cantonal, à la réception des dossiers transmis par le secrétariat cantonal des constructions, précisent dans chaque cas si le SEN est compétent pour émettre des préavis ou s'il doit délivrer une autorisation spéciale au sens de la loi sur l'environnement et des contacts ont été pris dans ce sens auprès des différents intéressés. Voilà, j'espère avoir répondu à ces nombreuses questions.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons à la question suivante de Monsieur le Conseiller Michaël Bernhard : lutte contre les plantes envahissantes.

A l'instar de tout le canton, notre commune n'échappe pas à la prolifération des plantes néophytes envahissantes. Ces plantes non-indigènes ont un effet néfaste sur la biodiversité. Elles peuvent également endommager des infrastructures tels que des murs ou encore déstabiliser des talus de route. Au niveau de l'agriculture, elles diminuent le rendement des foins et peuvent constituer un danger pour le bétail.

Le Canton a créé en 2017 un plan de lutte cantonal qui implique les communes.

La Ville a-t-elle développé un plan d'action pour lutter contre ces plantes sur le domaine public ? Existe-t-il une stratégie pour aider les propriétaires privés dans cette lutte ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. La section Parcs et Jardins appuie le Canton dans ses luttes spécifiques, comme celle contre l'Ailante et collabore également avec les CFF pour la lutte contre les Bunias d'Orient. Dans la gestion courante des entretiens, les plantes néophytes envahissantes sont combattues par différents procédés, à savoir le fauchage et l'évacuation, l'arrachage manuel, le défrichage ou l'abattage. On rappelle qu'il n'y a pas d'intervention sur les propriétés privées.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous pouvons passer à la question numéro 4 de Monsieur le Conseiller Patrick Siggen : arrêts de bus non desservis lors de la rentrée scolaire.

Lors de la dernière rentrée scolaire, l'arrêt « Institut » à Bramois n'était plus desservi suite aux travaux qui ont débuté la veille entre Bramois et le giratoire Tamoil.

Aucune information n'ayant été affichée dans l'abribus, plusieurs élèves sont restés à attendre le passage du bus scolaire qui n'est jamais arrivé. Ces enfants ont dû appeler leurs parents pour les emmener à leur premier jour d'école.

Que peut mettre en place la Ville afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir ?

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. Effectivement, pour rappel, la rentrée scolaire était le 17 août et CarPostal a averti la direction des écoles le 16 août, donc la veille, que la ligne de bus ne serait plus desservie pour quelques arrêts. Evidemment que pour la direction des écoles, il était un petit peu tard pour réagir, mais CarPostal nous a prévenu avoir mis des affiches les quelques jours précédant la rentrée des écoles dans les arrêts de bus. Alors, vous me direz qu'évidemment, les enfants avant le début de l'école ne vont pas forcément prendre le bus. Probablement qu'effectivement ils n'ont pas vu ces affiches.

Je passe à la dernière partie de la question : que peut mettre en place la Ville afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir ? Déjà éviter ce malheureux concours de circonstances de commencer des travaux et dévier la ligne de bus le jour du début des écoles. CarPostal est, à priori, au courant de la date de début des écoles étant donné qu'ils mettent des bus à disposition pour cela. Il faut veiller afin que l'information des chantiers parvienne plus tôt à la direction des écoles. On va donc essayer de mieux faire circuler l'information pour que l'on puisse réagir le cas échéant et informer les parents, ce qui veut dire envoyer quelques centaines de courriers. Tout le monde n'ayant pas encore un mail. On note ce point afin de voir comment s'améliorer mais à priori, cela ne devrait plus se représenter le jour de la rentrée des classes.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Dernière question de Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna : Circulation dangereuse au Nord de la Ville.

Depuis les changements opérés au niveau de la circulation du Nord de la Ville, notamment avec l'introduction de l'interdiction de tourner à gauche en direction du cimetière de Saint-François, ce tronçon est passablement encombré aux heures de pointes.

C'est justement durant ces mêmes horaires que les enfants se rendent à l'école ou retournent à la maison.

Que fait la Ville pour garantir que les enfants et les autres usagers puissent se déplacer en toute sécurité ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Cette réponse émane de la police régionale des villes du centre et nous dit la chose suivante : le constat des agents de terrain, notamment du responsable de l'éducation routière et de la police de proximité, démontre qu'il n'y a pas de problématique particulière dans ce secteur. A ce titre, il convient de préciser que le passage pour piétons situé sur l'angle avenue Ritz, rue de Gravelone, est parfaitement sécurisé puisqu'il bénéficie de feux de signalisation tant pour les véhicules que pour les piétons. S'agissant du passage pour piétons situé en aval de l'école de Gravelone, il ressort que le retrait des patrouilleurs scolaires enfants à cet endroit n'a pas engendré, selon nos statistiques et constat, le moindre incident ou accident.

De plus, le retrait des jeunes patrouilleurs s'est fait avec l'aval de la police cantonale, l'organisme compétent pour analyser les demandes en lien avec les patrouilleurs scolaires. Il convient de préciser que ce passage piéton est correctement sécurisé. Il a deux îlots de rétrécissement de la chaussée de part et d'autre du passage de sécurité. Il y a une signalisation conforme de la zone 30 km/h et une visibilité optimale de part et d'autre. De plus, la configuration des lieux ne permet pas une vitesse excessive des véhicules à quatre roues. Le responsable de l'éducation routière rappelle régulièrement aux usagers, à titre informatif, que les roues de leurs véhicules doivent être totalement arrêtées pour qu'un enfant décide de traverser. Ce rappel est effectué régulièrement à proximité de tous les centres scolaires de la commune, étant précisé que la situation de l'école de Gravelone n'est pas péjorée par rapport aux autres centres scolaires.

Pour conclure, la PRVC apportera une attention particulière au comportement des conducteurs dans le cadre des patrouilles préventives aux abords de ce centre scolaire. Merci de votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Peut-être avant de passer aux questions orales de la soirée, nous avons trois réponses à donner sur des questions orales qui n'avaient pas été répondues de manière complète le 20 juin. Donc, si vous êtes d'accord on va commencer par Madame Pardo qui doit apporter un petit complément par rapport à la question de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud concernant le harcèlement.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Voici un complément de réponse à ce qui vous a été fourni lors d'un précédent plénum. Dans l'intervalle, quelques faits nouveaux et opportunités intéressantes notamment suivis par le secteur jeunesse de la Ville sont apparues dans le domaine de la sensibilisation en milieu festif.

L'Office cantonal de l'égalité et de la famille, l'OCEF a lancé une première campagne de sensibilisation spécifique sur le site www.lourdingue.ch, laquelle va, à notre connaissance, être reprise et adaptée par la Ville de Martigny. Intéressé par ces démarches pour la Ville de Sion, le secteur jeunesse précité est entré en discussion avec l'OCEF. Il a été prévu que nous formalisons plus concrètement la chose avec le Canton. C'est déjà en cours. L'OCEF, y compris la délégation cantonale à la jeunesse avec le RLC qui est porteur de la campagne #StopHarcèlement et AVAH, ont créé une charte et des procédures d'intervention intégrées à la labellisation fiesta. L'objectif est de déterminer les possibilités d'aller un cran plus loin dans la prévention de terrain que nous menons déjà en ciblant peut-être cette fois davantage les lieux festifs et fortement fréquentés par des jeunes, tel le Port-Franc, l'Ambassade, les Brasseurs et d'autres. Une collaboration avec le Canton, voire l'observatoire de la jeunesse sédunoise, auquel Patouch est d'ailleurs largement intégré, est ainsi effectuée pour optimiser notre réponse aux besoins évolutifs sur ces enjeux. Merci pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le deuxième complément est lié à la question orale de Thierry Genin concernant les livraisons à domicile Dring Dring.

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. La question était la suivante : vu la fermeture momentanée de la Migros nord du Ritz, serait-il possible de proposer aux personnes à mobilité réduite la gratuité des services de Dring Dring ceci à la charge de la Municipalité et par extension à toutes les personnes à mobilité réduite qui n'auraient pas le soutien financier du CMS ?

Voici la réponse qui vous a été préparée. En préambule à la question, il est utile de rappeler que la Ville de Sion soutient le service de livraison des courses à domicile Dring Dring de la société Vélocité depuis son lancement d'abord sous la forme d'une subvention et puis, depuis septembre 2014, par la prise en charge d'un tiers des coûts de livraison soit 4 francs par course. Le bilan a toujours été croissant. Je ne vais pas vous livrer ici tout le détail mais grosso modo, en 2014, on avait 107 courses et en 2023, on est arrivé à 1570 courses. Le nombre de clients était de 16 en 2014 et de 113 en 2023, donc une croissance importante. Les chiffres sont en constante évolution, même en neutralisant les années 2020 et 21 qui ont connu une explosion due à la pandémie, à noter que durant cette période, la Ville a également pris en charge la part des clients de 4 francs, à titre d'aide pendant la pandémie.

Le top 5 des commerces se présente comme suit, ceux qui utilisent et qui font la promotion de ce service sont la Migros pour le 35% des livraisons, Coop City le 28% des livraisons, del Genio le 10%, Intchiè No le 8% et Manor le 6%.

Pour ce qui est du CMS, c'est assez intéressant que vous le sachiez, le modèle tarifaire habituel, 4 francs pris en charge par le client, 4 francs pris en charge par le commerçant et 4 francs pris en charge par la Ville, ne s'applique pas car seules les contributions du commerçant et de la Ville sont perçues. Les 4 francs restants ne sont pas pris en charge par le CMS mais directement par Vélocité. En effet de sa propre volonté, Vélocité a décidé de faire un geste pour les bénéficiaires des services du CMS. Donc, il ne facture pas les 4 francs, ni la Ville, ni le CMS ne sont impliqués dans cette décision.

Pour répondre plus spécifiquement à la demande formulée, il nous apparaît très compliqué, voire impossible de pouvoir offrir la gratuité aux personnes à mobilité réduite pendant la durée des travaux de la Migros du Ritz. Par ailleurs, elle est déjà réouverte et donc la réponse est un petit peu tardive mais

c'était impossible de vous donner cette réponse avant. Donc, pour être reconnue comme personne à mobilité réduite, il faut faire des tests et il aurait été un petit peu compliqué pour la Municipalité d'avoir des attestations pour définir qui avait droit à la gratuité. Donc, si Vélocité souhaite de sa propre initiative, élargir son geste à l'ensemble des personnes à mobilité réduite, elle peut le faire facilement puisque c'est elle qui connaît sa clientèle. Evidemment que si vous avez des idées dans ce sens, on est preneur.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le troisième complément concernait les questions de Monsieur le Conseiller Vincent Boand et de Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry relatif aux Celliers de Sion.

Schmid Carole, Conseillère municipale, Le Centre. Tout d'abord, je veux juste préciser que l'autorisation de construire avait été octroyée en 2012 lorsque la plupart des membres du Conseil municipal actuel ne siégeaient pas.

La première question : quelle est la pratique communale s'agissant d'autorisation de construire en zone agricole protégée ?

Hors zone à bâtir, les autorisations de construire sont de la compétence de la Commission Cantonale de Construction. La commune n'a donc aucune compétence si ce n'est de donner un préavis qui n'est pas liant.

Le traitement du dossier des Celliers est-il un cas isolé ? Si oui, pourquoi a-t-il été bâclé ?

La CCC a pris sa décision en se basant sur l'avis du professeur Zufferey. Du côté de la Ville, et selon notre pratique, les préavis sont motivés et développés uniquement lorsqu'ils sont négatifs. L'objectif est d'attirer l'attention de l'autorité de décision, donc la CCC, sur des points particuliers qui auraient pu échapper, faute de proximité géographique par exemple, à la CCC. Si l'on reprend l'historique des deux décisions de la CCC, on peut relever ce qui suit :

11.11.2011 : refus d'autorisation de construire de la Commission Cantonale de Construction selon deux motivations principales :

- locaux administratifs trop importants, non conformes à l'article 22 de la LAT
- préavis négatif du service des forêts et paysages, compensation nature à l'ouest du site précédemment mis en œuvre dans le cadre du tunnel de Platta + la zone agricole protégée de coteau viticole

Il faut relever qu'une confusion est apparue à propos de la base légale applicable, dossier déposé sur l'article 22 de la LAT mis à l'enquête par la commune en dérogation selon l'article 24 de la LAT. La conclusion était que l'article 24 LAT n'était pas applicable. Ainsi, le dossier a ainsi été traité sous l'article 22 de la LAT, si conformité à la zone agricole, malgré le libellé de la mise à l'enquête.

01.05.2013 : autorisation délivrée par la CCC, car désormais considéré conforme à la zone agricole, selon l'article 22 de la LAT :

- locaux administratifs redimensionnés correspondant à la stricte activité du bâtiment
- introduction d'un concept d'aménagement nature et paysage établi par le bureau Drosera et approuvé par le service des forêts et paysages.

Il faut relever qu'en raison des incertitudes échangées avec les juristes de la CCC, quant au droit applicable, un avis de droit a été demandé par les Celliers auprès du professeur Jean-Baptiste Zufferey, qui est d'ailleurs joint au document que vous recevrez. Il est daté du 28 mai 2012, la Ville en a eu une copie le 8 juin 2012. La CCC a suivi cet avis de droit lors de ses décisions ultérieures et dans l'analyse de conformité du nouveau dossier (architectes et Drosera). Pour la Ville, l'analyse du professeur Zufferey développé au point 2.4, pages 7 et 8 du rapport est claire et démontre que les préavis du Conseil municipal du 21 juillet 2011, puis ultérieurement du 20 décembre 2012, ne procèdent aucunement d'un dossier bâclé.

Lors de cette législature, la Ville a montré sa volonté, dans des dossiers de compétence cantonale et fédérale, d'accaparer toute la marge de manœuvre possible, par exemple, le règlement sur les antennes 5G. Entend-elle agir davantage s'agissant de ses compétences spécifiques en matière de zones agricoles ?

La Ville de Sion est intervenue dans le cadre des antennes 5G afin d'en éviter la prolifération et pour des raisons de santé publique. Dans le cadre des Celliers, cette intervention n'était pas nécessaire. Il convient de relever que le projet des Celliers a pris sa place en bordure de la route cantonale, qu'il ne péjorerait pas le coteau de vignes et que d'autres bâtiments se situent déjà dans la même zone en bordure de la route cantonale, par exemple le garage Hediger ou la cave Dumoulin.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle vendu une parcelle en vue de la réalisation du projet alors que le Canton avait rendu un premier préavis négatif ?

L'acte de vente de la parcelle numéro 1897 a été signé le 12 février 2015. La CCC a notifié l'autorisation de construire le 6 mai 2013. Il n'y avait donc aucune raison que la Ville se fonde sur la première décision de la CCC.

Quelles ont été les conditions de vente du terrain par la Ville ?

L'acte de vente entre la Municipalité de Sion et les Celliers instrumenté par Maître Frédéric Delessert, notaire à Sion, prévoit les conditions suivantes :

- Parcelle No 1897, plan No 29, nom local : « Platta d'en Bas », jardin de 1533 m²
- Prix de vente : Fr. 61'320.
- Payable dans les 20 jours dès inscription de l'acte au registre foncier
- Prise de possession de la parcelle au paiement
- Vente sans garantie de la part du vendeur
- Frais d'acte et du registre foncier à charge de l'acquéreuse
- For de juridiction : lieu de situation de l'immeuble

Plusieurs acquéreurs étaient-ils intéressés ?

Lorsqu'un porteur de projet interpelle la Municipalité pour l'acquisition d'une parcelle, aucun appel d'offre n'est effectué. La Municipalité lance des appels d'offre lorsqu'elle souhaite un aménagement particulier, comme ce fut le cas pour les parcelles de l'ancienne voirie, donc un plan de quartier (mixité des types de logement, plan de mobilité etc.). Dans le cas particulier, la Municipalité n'avait aucun intérêt à conserver cette parcelle qui était louée à un tiers pour un loyer annuel de 100 francs.

Peut-on avoir connaissance des préavis ?

Les préavis sont cités dans l'avis de droit du professeur Zufferey. Pour le surplus, il conviendrait de s'adresser à la CCC qui, en sa qualité d'autorité de décision, devait réunir l'ensemble des préavis qu'elle estimait nécessaire à l'instruction de cette autorisation de construire.

Les porteurs du projet et notre Président s'appuient sur le rapport du professeur Zufferey, mais, à notre connaissance, peu de personnes ont tenu ce rapport dans les mains, pourrions-nous le consulter ?

L'avis de droit du professeur Zufferey du 28 mai est annexé à la présente.

Qu'est-ce qui va être mis en place par rapport aux manquements de la Ville mentionnés dans le rapport Dubey ?

Ce n'est que rétrospectivement et après la lecture d'un avis de droit de 130 pages que la Ville est mise en cause dans sa gestion de l'autorisation de construire des Celliers. Il faut ici rappeler une nouvelle fois que ce dossier était de la compétence exclusive de la CCC. La Municipalité ne peut qu'encourager

la construction d'un établissement viticole sur son territoire. L'examen de la conformité de la zone est, hors zone à bâtir, de la compétence exclusive de la CCC. On peut toutefois s'étonner à la lecture du rapport Dubey que seuls les services qui se sont opposés au projet reçoivent l'aval du professeur Dubey.

La Ville aurait-elle dû rappeler à la CCC que le projet se situait en zone agricole protégée, qu'il convenait d'examiner avec attention le programme du projet ?

Comme dit ci-dessus, la pratique des préavis veut que ceux-ci doivent être motivés uniquement en cas de refus du projet. Lorsque le projet reçoit l'aval du Conseil municipal, il ne semblait donc pas utile de développer un argumentaire. Toutefois, et compte tenu des recommandations du professeur Dubey, la Ville développera et argumentera son préavis, y compris lorsqu'un projet n'appelle pas de remarques particulières.

Comment la Ville se positionne-t-elle par rapport aux recommandations du rapport ?

La recommandation numéro 26 page 122 du rapport Dubey invite la commune à rédiger un préavis motivé lorsque le projet se situe hors zone à bâtir. La Commune en prend acte et dorénavant, elle motivera et justifiera sa position.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. A la question de savoir si la commune a dû délivrer une autorisation d'exploiter et si des contrôles ont été effectués, nous pouvons vous répondre ceci.

La Commune a effectivement délivré une autorisation d'exploiter pour l'exploitation au sens de la LHR, donc la loi sur l'hébergement et la restauration. Pour ce faire, elle a respecté les exigences de la Commission Cantonale des Constructions vu que la zone est hors zone à bâtir. Dans les cas situés dans la zone à bâtir, c'est le service des bâtiments et des constructions en lien avec l'affectation qui donne les éventuelles contraintes liées aux horaires d'exploitation ou à l'exploitation en général. La commune a donc repris telles quelles les exigences de la CCC. L'espace désigné par l'autorisation doit être dédié de manière clairement prépondérante à la vente de produits viticoles de l'entreprise. Toute activité ou manifestation ayant lieu dans cet espace devra servir à la promotion et à la vente des produits viticoles de la société. L'exploitation des locaux dans un autre but commercial est exclue. Les horaires ont été fixés de la même manière, à savoir 10 heures-20 heures pour les conditions de la CCC.

Pour ce qui concerne les locaux, seul le contrôle des mesures de protection incendie étant de la compétence communale pour ce type de projet hors zone à bâtir, a été effectué par le chargé de sécurité de la Ville de Sion. Enfin, pour ce qui est de l'exploitation au sens de la LHR en tant que telle, la commune par sa police, aujourd'hui la PRVC, effectue des contrôles principalement en lien avec les horaires par des patrouilles de police aux heures de fermeture. Dans ce sens, aucune infraction n'a été constatée par cette dernière. Au début de l'exploitation suite à des informations diffusées sur les réseaux sociaux par les Celliers de Sion, la Commission Cantonale des Constructions avait été contactée par la police du commerce afin qu'elle clarifie la situation avec les Celliers. Ce qui fut fait. L'exploitation, depuis lors, n'appelle pas d'autres remarques du point de vue de la LHR. Je vous remercie.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Merci beaucoup pour ce suivi des questions orales. Nous passons maintenant aux nouvelles questions orales Si vous en avez, je vous laisse la parole. Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna, c'est à vous.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Je suis un peu triste parce que les incivilités, les vols de trottinettes ou de vespas sont en augmentation. J'en ai fait l'expérience vendredi dernier, car la trottinette de ma fille a été volée devant l'école de Montani, à 17h. Vu l'augmentation de la population, comment la Ville pourrait faire pour stopper ces incivilités afin d'éviter que l'on se retrouve dans des situations comme à Soweto ou dans les favelas du Brésil ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Tout d'abord, je ne peux que regretter la situation que vous dépeignez. Je crois qu'en effet, nous avons tous vécu ou connaissons des gens qui ont subi des

incivilités ou des vols. Je tiens ici à rappeler avec insistance le besoin de signaler toutes ces situations à la police régionale des villes du centre qui, de toute façon se déplace si ce n'est pas immédiatement pour cause de contingentement de l'effectif, c'est dans un délai très rapide. Cela nous permet d'avoir un suivi, d'avoir une géolocalisation des endroits, de pouvoir ensuite porter une observation accrue sur les secteurs. Sans anticiper les prochaines décisions qui seront prises à la PRVC, il y a aussi un souhait unanimement exprimé à la fois des deux communes "propriétaires" et des sept communes partenaires, c'est de voir plus de patrouilles policières à pied, d'avoir une police de proximité qui soit plus abordable d'un point de vue vraiment physique sur le territoire et bien entendu dans les endroits où nous remarquons un accroissement des incivilités ou un accroissement des vols. Je vous le répète, je vous incite à les signaler. C'est très important pour le travail croisé de toutes les forces de police, police PRVC, police cantonale et autres. On ne peut qu'espérer pouvoir juguler ces phénomènes mais évidemment, il y a une collaboration qui doit être faite entre le citoyen et sa police. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Il semble qu'il n'y ait plus de demandes de parole. Je crois que nous allons donc clore et vous souhaiter une très bonne soirée et au 10 octobre.

Sion, le 4 décembre 2023

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 26.09.2023

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Antonioli	Florence	Le Centre
3	Baeriswyl	Aline	PS
4	Bernhard	Michaël	Le Centre
5	Berthod	Julien	PS
6	Bianchi	Killian	PS
7	Boand	Vincent	UDC
8	Bodrito	Jean-Pierre	PS
9	Bornet	Patrick	PLR
10	Bornet-Studer	Ruth	PLR
11	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
12	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
13	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
14	Chevrier	Raphaël	PLR
15	Collet	Bastian	PS
16	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
17	Dähler	Patrick	PLR
18	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
19	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
20	Duroux	Christophe	Le Centre
21	Frily	Gabrielle	LES VERTS
22	Genin	Thierry	LES VERTS
23	Georges	Bérénice	PS
24	Gianadda	Isabelle	Le Centre
25	Gillioz	Fernand	PLR
26	Guex-Crosier	Johanne	PS
27	Haefliger	Stéphane	Le Centre
28	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
29	Juillerat	Olivier	PLR
30	Kuchler	Fabien	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
32	Lauener	Georges	UDC
33	Luyet	Janique	Le Centre
34	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
35	Meyer	François	PLR
36	Micheloud	Benoît	Le Centre
37	Micheloud	Florian	Le Centre
38	Mirailles	Christian	LES VERTS
39	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
40	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
41	Neves	Luis	PLR
42	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
43	Pfister	Brigitte	LES VERTS
44	Pitteloud	Christophe	Le Centre
45	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
46	Reist	Martin	UDC
47	Rossier	Virginie	Le Centre
48	Sierro	Christophe	Le Centre
49	Sierro Fardel	Christelle	PLR
50	Siggen	Patrick	Le Centre
51	Tavernier	Jérôme	PLR
52	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
53	Vergères	Marion	UDC
54	Vergères	Pierre Michel	UDC
55	Vuissoz	Grégoire	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
2	Gapany	Lionel	PLR
3	Rey	Charles-André	Le Centre
4	Rey	Edouard	Le Centre

Nbre	Nom	Nom	Parti
5	Stalder	Thierry	PLR
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
2			

Rapport Vote
vote PV du 20 juin 2023

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	Pas de nom de l'ordre du jour
Nom du vote:	vote PV du 20 juin 2023
Sujet du vote:	vote PV du 20 juin 2023
Début du Vote:	26.09.2023 19:11:27
Fin du vote:	26.09.2023 19:11:43

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	52	
Votes:	Oui/Ja	52	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote PV du 20 juin 2023

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Raphaël CHEVRIER	1	Patrick DAHLER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Jérôme TAVERNIER	1
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Rapport Vote

vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	26.09.2023 19:16:00
Fin du vote:	26.09.2023 19:16:16

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote article 4 : amendement no 1 des Verts

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 4 : amendement no 1 des Verts
Sujet du vote:	vote article 4 : amendement no 1 des Verts
Début du Vote:	26.09.2023 19:23:18
Fin du vote:	26.09.2023 19:23:34

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	53	98.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.9%

vote article 4 : amendement no 1 des Verts

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1

Abst./Enth.

Pierre Michel VERGÈRES	1		
------------------------	---	--	--

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote article 9, al. 4 : amendement no 3 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 9, al. 4 : amendement no 3 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	vote article 9, al. 4 : amendement no 3 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:32:20
Fin du vote:	26.09.2023 19:32:36

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	20	37%
	Non/Nein	34	63%
	Abst./Enth.	0	0%

vote article 9, al. 4 : amendement no 3 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote article 9, al. 4 : proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 9, al. 4 : proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	vote article 9, al. 4 : proposition de la Municipalité (si amendement refusé)
Début du Vote:	26.09.2023 19:33:12
Fin du vote:	26.09.2023 19:33:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	41	77.4%
	Non/Nein	2	3.8%
	Abst./Enth.	10	18.9%

vote article 9, al. 4 : proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bérénice GEORGES	1	Grégoire VUISSOZ	1
Abst./Enth.			
Bastien COLLET	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Thierry GENIN	1		
Non/Nein			
Sébastien CARRUZZO	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

vote article 9, al.5 : proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 9, al.5 : proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	vote article 9, al.5 : proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:34:33
Fin du vote:	26.09.2023 19:34:49

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote article 9, al.5 : proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote article 10 : proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 10 : proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	vote article 10 : proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:35:55
Fin du vote:	26.09.2023 19:36:11

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote article 10 : proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

vote article 15 : amendement no 4 des Verts

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote article 15 : amendement no 4 des Verts
Sujet du vote:	vote article 15 : amendement no 4 des Verts
Début du Vote:	26.09.2023 19:37:58
Fin du vote:	26.09.2023 19:38:14

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	52	
Votes:	Oui/Ja	13	25%
	Non/Nein	38	73.1%
	Abst./Enth.	1	1.9%

vote article 15 : amendement no 4 des Verts

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Noémie KUCHLER-MAYOR	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Jérôme TAVERNIER	1
PS			
Oui/Ja			
Jean-Pierre BODRITO	1	Grégoire VUISSOZ	1
Non/Nein			
Julien BERTHOD	1	Killian BIANCHI	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GÜEX-CROSIER	1		
Abst./Enth.			
Aline BAERISWYL	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Non/Nein			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1		

vote mesure 1, ajout condition d'octroi no 4 par la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 1, ajout condition d'octroi no 4 par la Municipalité
Sujet du vote:	vote mesure 1, ajout condition d'octroi no 4 par la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:39:52
Fin du vote:	26.09.2023 19:40:08

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	52	98.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.9%

vote mesure 1, ajout condition d'octroi no 4 par la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1		

vote mesure 1, aide financière : amendement no 5 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 1, aide financière : amendement no 5 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	Vote mesure 1, aide financière : amendement no 5 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:43:05
Fin du vote:	26.09.2023 19:43:21

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	22	40.7%
	Non/Nein	31	57.4%
	Abst./Enth.	1	1.9%

vote mesure 1, aide financière : amendement no 5 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Noémie KUCHLER-MAYOR	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
Abst./Enth.			
François MEYER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Georges LAUENER	1		
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote mesure 1, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 1, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel
Sujet du vote:	vote mesure 1, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel
Début du Vote:	26.09.2023 19:43:49
Fin du vote:	26.09.2023 19:44:05

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	44	83%
	Non/Nein	5	9.4%
	Abst./Enth.	4	7.5%

vote mesure 1, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Brigitte PFISTER	1
Non/Nein			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Abst./Enth.			
Thierry GENIN	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Rapport Vote

vote mesure 2, condition d'octroi no 2

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 2, condition d'octroi no 2
Sujet du vote:	vote mesure 2, condition d'octroi no 2
Début du Vote:	26.09.2023 19:44:54
Fin du vote:	26.09.2023 19:45:10

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 2, condition d'octroi no 2

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 3

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 3
Sujet du vote:	vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 3
Début du Vote:	26.09.2023 19:46:05
Fin du vote:	26.09.2023 19:46:21

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 3

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 4 : amendement no 6 des Verts

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 4 : amendement no 6 des Verts
Sujet du vote:	vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 4 : amendement no 6 des Verts
Début du Vote:	26.09.2023 19:47:48
Fin du vote:	26.09.2023 19:48:04

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	41	77.4%
	Non/Nein	12	22.6%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 2, suppression condition d'octroi no 4 : amendement no 6 des Verts

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
François MEYER	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	Luis NEVES	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Non/Nein			
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 4

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 4
Sujet du vote:	vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 4
Début du Vote:	26.09.2023 19:49:15
Fin du vote:	26.09.2023 19:49:31

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 4

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 5

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 5
Sujet du vote:	vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 5
Début du Vote:	26.09.2023 19:50:20
Fin du vote:	26.09.2023 19:50:36

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	50	92.6%
	Non/Nein	1	1.9%
	Abst./Enth.	3	5.6%

vote mesure 3, ajout condition d'octroi no 5

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Non/Nein			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1		
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

vote mesure 3, aide financière : amendement no 7 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 3, aide financière : amendement no 7 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	Vote mesure 3, aide financière : amendement no 7 des Verts contre la proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 19:52:59
Fin du vote:	26.09.2023 19:53:15

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	43	81.1%
	Non/Nein	9	17%
	Abst./Enth.	1	1.9%

vote mesure 3, aide financière : amendement no 7 des Verts contre la proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
Non/Nein			
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Abst./Enth.			
Florian MICHELOUD	1		
PLR			
Oui/Ja			
Ruth BORNET-STUDER	1	Raphaël CHEVRIER	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
François MEYER	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1
Patrick DAHLER	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	Luis NEVES	1
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Non/Nein			
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESOZ REYNARD	1		

vote mesure 3, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 3, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel
Sujet du vote:	vote mesure 3, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel
Début du Vote:	26.09.2023 19:53:42
Fin du vote:	26.09.2023 19:53:58

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	49	90.7%
	Non/Nein	3	5.6%
	Abst./Enth.	2	3.7%

vote mesure 3, aide financière : vainqueur contre le règlement actuel

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
Abst./Enth.			
Florian MICHELOUD	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Raphaël CHEVRIER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
Non/Nein			
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1		
Abst./Enth.			
Patrick DAHLER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Marion VERGÈRES	1		
Non/Nein			
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
vote ajout mesure 4

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote ajout mesure 4
Sujet du vote:	vote ajout mesure 4
Début du Vote:	26.09.2023 19:55:47
Fin du vote:	26.09.2023 19:56:03

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote ajout mesure 4

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
vote ajout mesure 5

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote ajout mesure 5
Sujet du vote:	vote ajout mesure 5
Début du Vote:	26.09.2023 19:58:00
Fin du vote:	26.09.2023 19:58:16

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote ajout mesure 5

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote
vote ajout mesure 6

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote ajout mesure 6
Sujet du vote:	vote ajout mesure 6
Début du Vote:	26.09.2023 20:00:57
Fin du vote:	26.09.2023 20:01:13

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	52	98.1%
	Non/Nein	1	1.9%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote ajout mesure 6

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Non/Nein

Annie THIESSOZ REYNARD	1		
------------------------	---	--	--

Rapport Vote

vote mesure 6, condition d'octroi no 2 : amendement no 8 de la Cogest

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 6, condition d'octroi no 2 : amendement no 8 de la Cogest
Sujet du vote:	vote mesure 6, condition d'octroi no 2 : amendement no 8 de la Cogest
Début du Vote:	26.09.2023 20:02:39
Fin du vote:	26.09.2023 20:02:55

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 6, condition d'octroi no 2 : amendement no 8 de la Cogest

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote mesure 6, condition d'octroi ajout no 3 : amendement no 9 de Noémie Kuchler-Mayor

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 6, condition d'octroi ajout no 3 : amendement no 9 de Noémie Kuchler-Mayor
Sujet du vote:	vote mesure 6, condition d'octroi ajout no 3 : amendement no 9 de Noémie Kuchler-Mayor
Début du Vote:	26.09.2023 20:05:45
Fin du vote:	26.09.2023 20:06:01

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 6, condition d'octroi ajout no 3 : amendement no 9 de Noémie Kuchler-Mayor

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote mesure 6, aide financière : amendement no 10 des Verts contre amendement no 11 du Centre

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 6, aide financière : amendement no 10 des Verts contre amendement no 11 du Centre
Sujet du vote:	Vote mesure 6, aide financière : amendement no 10 des Verts contre amendement no 11 du Centre
Début du Vote:	26.09.2023 20:09:12
Fin du vote:	26.09.2023 20:09:28

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	12	22.2%
	Non/Nein	42	77.8%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 6, aide financière : amendement no 10 des Verts contre amendement no 11 du Centre

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Non/Nein			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote mesure 6, aide financière : vainqueur contre la proposition de la Municipalité

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote mesure 6, aide financière : vainqueur contre la proposition de la Municipalité
Sujet du vote:	vote mesure 6, aide financière : vainqueur contre la proposition de la Municipalité
Début du Vote:	26.09.2023 20:09:59
Fin du vote:	26.09.2023 20:10:15

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	40	74.1%
	Non/Nein	14	25.9%
	Abst./Enth.	0	0%

vote mesure 6, aide financière : vainqueur contre la proposition de la Municipalité

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Fernand GILLIOZ	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Marion VERGÈRES	1		
Non/Nein			
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
Non/Nein			
Mireille HOFMANN JACQUOD	1		

vote message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Sujet du vote:	vote message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"
Début du Vote:	26.09.2023 20:15:58
Fin du vote:	26.09.2023 20:16:14

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	47	87%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	7	13%

vote message du CM au CG concernant la "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Alexandre DUBUIS	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1		
Abst./Enth.			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Gabrielle FRILY	1
Thierry GENIN	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	26.09.2023 20:18:16
Fin du vote:	26.09.2023 20:18:32

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	54	
Votes:			
	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"
Sujet du vote:	vote message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"
Début du Vote:	26.09.2023 20:27:48
Fin du vote:	26.09.2023 20:28:04

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	29	53.7%
	Non/Nein	19	35.2%
	Abst./Enth.	6	11.1%

vote message du CM au CG concernant "La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) Uvrier: secteur de L'Hôtel des Vignes"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Raphaël CHEVRIER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Jérôme TAVERNIER	1		
Non/Nein			
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Patrick DAHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1		
Abst./Enth.			
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1		
PS			
Non/Nein			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Brigitte PFISTER	1		
Non/Nein			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Christian MIRAILLES	1		

Rapport Vote
vote résolution Grand Sion

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	5. Examen et vote : Résolution Grand Sion
Nom du vote:	vote résolution Grand Sion
Sujet du vote:	vote résolution Grand Sion
Début du Vote:	26.09.2023 20:41:48
Fin du vote:	26.09.2023 20:42:04

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	14	25.9%
	Non/Nein	38	70.4%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote
vote résolution Grand Sion

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Christophe DUROUX	1
Isabelle GIANADDA	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Patrick SIGGEN	1		
Non/Nein			
Valérie de LAVALLAZ	1		
Abst./Enth.			
Stéphane HÄFLIGER	1	Christophe SIERRO	1
PLR			
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Non/Nein			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Martin REIST	1		
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Non/Nein			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote postulat "Instauration d'une journée intergénérationnelle"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 26 septembre 2023
Nom agenda:	6. Examen et vote du postulat : Favoriser des liens entre les générations en instaurant une journée intergénérationnelle
Nom du vote:	vote postulat "Instauration d'une journée intergénérationnelle"
Sujet du vote:	vote postulat "Instauration d'une journée intergénérationnelle"
Début du Vote:	26.09.2023 20:44:51
Fin du vote:	26.09.2023 20:45:07

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	52	
Votes:	Oui/Ja	52	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

vote postulat "Instauration d'une journée intergénérationnelle"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Fernand GILLIOZ	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Bastien COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Grégoire VUISSOZ	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Georges LAUENER	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Gabrielle FRILY	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1